

Edito - Vos rendez-vous avec nous	1
La fin de la carrière de Moissey	2
Appel à volontaires : réduisons nos déchets !	3
LGV : la branche Sud passera-t-elle chez nous ?	4
Brans : une villa gallo-romaine sous la LGV	5
La fontaine Bataillé remise à neuf	6
Energies : Tavaux fait feu de tout bois	7
Covoiturer dans le nord Jura, pourquoi pas	8
Nos activités : découvrir la Coop de Chevigny	9
Maintenir une agriculture paysanne	10 à 12
Environnement : loi sur les OGM adoptée	13
Consommation : de l'huile au pétrole, pas dans nos assiettes, Nos enfants nous accuseront	14
La Médiathèque Jura Nord	15
CLCV Nord Jura : colère des usagers du SIAV	16
Environnement : petites brèves en vrac .. 17 et 19	
Pour votre agenda !	20

On va enfin payer en fonction de ce que l'on produit !



Ouf ! Il était temps d'ouvrir les yeux et d'admettre une fois pour toute que ce n'est pas la valeur locative d'un logement ou le nombre de m² de notre habitation qui influe sur le volume de notre poubelle !

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en vigueur sur la grande majorité des communes du Grand Dole, s'appuie pourtant sur ce principe. Avec la loi Grenelle I, les députés ont décidé que les ménages paieront à l'avenir en fonction de la quantité de déchets produits, en introduisant le principe de producteur-payeur à la collecte des ordures ménagères. Partout où les collectivités ont déjà mis en place une part variable par le biais de la redevance (REOM), on a vu le tonnage de déchets décroître de manière spectaculaire, sans que soit constaté pour autant le développement de décharges sauvages. Les habitants du Grand Dole devront

Les habitants du Grand Dole devront encore attendre deux ans ➔

encore attendre 2 ans pour que puisse être finalisée cette disposition. Dans ce temps, les habitants des 11 communes de Serre et Chaux aujourd'hui membres du Grand Dole devront eux aussi subir un détour par la taxe, l'unicité du mode de financement sur l'ensemble du territoire oblige ! Avec en moyenne un kilo d'ordure produit chaque jour par Français, l'Hexagone est un des pays les plus pollués de l'Union Européenne. Le Jura, longtemps pionnier dans le domaine des déchets, doit maintenant relever le défi en instaurant au plus vite une redevance juste sur l'ensemble de son territoire. Cette redevance incitative valorisera l'effort de réduction des ordures ménagères destinées à l'incinération (bac gris).

■ Le Conseil d'Administration de Serre Vivante



Journal d'information
semestriel du Massif de la Serre

SERRE VIVANTE

AUTOMNE 2008
n° 30

VOS RENDEZ-VOUS AVEC SERRE VIVANTE

Bonne lecture à tous !



Bintiful Cauntri,
MJC de Dole, vendredi 14 novembre
20h30, (Cinéma le Studio)

Voir Naples et mourir...

Des éleveurs qui voient mourir leurs brebis... Des agriculteurs qui cultivent des terres de plus en plus polluées. 1200 décharges abusives de déchets toxiques. Nous sommes en Italie, dans la région de Naples. En fond une mafia d'entrepreneurs qui utilise camions et bennes métalliques à la place de revolvers... Un documentaire de 83 minutes signé Esmeralda Calabria suivi d'un débat sur les déchets.



Réduisons nos déchets !
Intermarché, samedi 22 novembre
Zone commerciale des Épenottes

Une semaine pour changer nos comportements

La Semaine nationale de réduction de déchets se déroulera du 22 au 30 novembre. Comme chaque année, Serre Vivante organise un événement pour inciter le grand public à limiter la production de déchets. Samedi 22 novembre, nous tiendrons une permanence d'information dans le hall d'Intermarché à Dole. Les panneaux de l'opération « achats futés » resteront en place durant toute la semaine.



Opération Passiflore
Mairie de Dole, vendredi 28 novembre
Salle Edgar Faure à 20h30

30 foyers témoins s'engagent !

La prévention des déchets : qu'est ce que c'est ? Est-ce efficace ? Pour le savoir, nous faisons appel aux bonnes volontés et animerons durant toute l'année 2009 une expérience concrète avec 30 foyers volontaires. Le lancement officiel de l'opération est prévu vendredi 28 novembre à 20h30. Cette réunion est publique et ouverte à tous !

Mardi
20
Janvier
à 20h30

ASSEMBLEE GENERALE DE SERRE VIVANTE
INVITATION
à la mairie d'Authume

L'Assemblée Générale de Serre Vivante : temps fort de la vie de notre association ...

L'AG est l'occasion de divers rapports d'activités et financier, reflets de l'année écoulée. C'est aussi le rendez-vous de tous pour évoquer l'actualité du massif et bâtir de nouveaux projets ! La séance s'achèvera autour du verre de l'amitié. *Nous avons besoin de chacun, venez nombreux !*

Imprimé à 5000 exemplaires par ICO Dijon 03 80 50 92 70 sur papier certifié FSC

■ **Moissey : une carrière s'arrête ...**

La quantité de roche à extraire prévue par l'arrêté préfectoral n°1140 du 27 juillet 1998 autorisant l'activité de la société des carrières de Moissey ayant été atteint depuis longtemps, c'est bien naturellement que les tirs de mines ont cessé durant cet été 2008 ... Reste aujourd'hui à achever la remise en état du site.

Cette phase de remise en état est loin d'être terminée ... Il faudra sans doute de nombreux mois de travail pour sécuriser l'espace avant d'envisager d'en rouvrir l'accès. Quels seront les usages du bassin en eau qui restera au fond du trou ? Beaucoup de questions en suspens. Et la question de la reconversion du personnel n'est pas celle de moindre importance ! Notre territoire saura-t-il user de ses atouts pour dynamiser de nouvelles activités économiques ? Les temps ont beaucoup changé, après pratiquement un siècle et demi d'extraction, il est aujourd'hui l'heure de tourner la page et d'inventer un autre avenir.

une nouvelle carrière dans la Serre ?

Nous nous sommes déjà largement faits l'écho dans nos précédents bulletins du projet de poursuite de l'exploitation du filon d'eurite en direction de Serre les Moulières et des menaces dont il est porteur...

Un dossier a aujourd'hui effectivement été déposé auprès de la Préfecture du Jura par la société des carrières de Moissey pour tenter d'ouvrir une nouvelle carrière dans la Serre. Dans le cadre de la procédure d'autorisation, une enquête publique devrait donc être organisée dans les prochaines semaines.

L'incompatibilité de ce projet avec le développement durable ne manquera pas d'apparaître au grand jour !

■ Pascal Blain

Espèces protégées en droit français

Les articles L411-1 et 2 du code de l'environnement fixent les principes de protection des espèces ... Les arrêtés interdisent, en règle générale l'atteinte aux spécimens, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel mais aussi la dégradation des habitats, et en particulier les éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée depuis la mise en conformité des textes de protection avec les directives européennes (arrêtés ministériels de 2007).



150 ans d'histoire ...

Le filon porphyrique fut sans doute découvert en 1850 au moment de la percée du Chemin Départemental d'Auxonne à Orchamps, le CD 37. La présence de cette pierre dure est attestée dès 1855. Jusqu'en 1918, la pierre est tirée par des "prestataires" indépendants, à la demande, et avec des moyens très manuels. L'expropriation de ces bois communaux au profit des Ponts et Chaussées marque une volonté d'une exploitation plus rigoureuse, plus organisée et avec des objectifs plus publics. Il faut dire qu'on vient de s'apercevoir que le gravier de Moissey offrait une résistance exceptionnelle à l'érosion des hommes, mais c'est à cette heure d'un intérêt tout relatif.

L'ère industrielle

Vers 1930, un ingénieur qui travaille à Clerval amène à Moissey ses hommes et ses machines et dès ce jour, on peut parler de mécanisation et d'industrialisation (concasseur du bord de la route, le P1, voies ferrées de 50, tramway, camions). L'exploitation de Jean-Marcel Télét, puisque tel est son nom, emploiera jusqu'à 100 personnes. Monsieur Télét a des idées avancées sur le socialisme dans l'entreprise, qu'il ne pourra pas toutes mettre en application. Il décède en 1954. Après quelques années, sous les enfants Télét puis COGENOR -c'est en 1956 que le CD 37 est franchi- l'exploitation est acquise pour moitié par Alphonse Pernot de Crotenay et la SCREG, Société Chimique et Routière et d'Entreprises Générales en 1960. A ce moment, la dureté du gravier de Moissey se classe parmi les 5 meilleurs de France et voit une application primordiale de sa résistance, c'est l'essor et l'entretien du réseau routier. En 1995, la surface

exploitée passe sur le territoire communal d'Of-flanges, apportant à ce village la taxe à la tonne au détriment de Moissey. Alphonse Pernot, qui est entré en carrière parce qu'il fournissait préalablement des sables et des graviers Champagnolais à la SCREG, passera rapidement le relais à son fils Camille Pernot, qui sera obligé d'aménager continuellement ses façons de faire, vu la demande de la clientèle: sa réalisation la plus marquante sera le poste dit P3 qui concasse et crible de l'autre côté de la route depuis 1975. Le P3 sort des Ateliers Bergeaud de Mâcon (ABM). Le poste de concassage est alors transformé en poste de lavage. Camille se retire des affaires le 1er mars 1997 et c'est Jean-Louis Dengerma qui lui succède, comme directeur technique.

Les dernières années

Jean-Louis Dengerma est ingénieur TPE et il s'occupe de tout, les hommes, les machines, le rendement, le commerce etc... Yves Pernot est PDG Co-gérant de la Société des Carrières de Moissey, co-gérant puisque l'autre moitié de l'entreprise appartient à la SCREG, devenu filiale de Colas en 1996, lors de la formation d'un pôle routier par Bouygues (Ce rapprochement permet de constituer un pôle routier sans équivalent sur le marché mondial). En 1999, l'entreprise construit de nouveaux bureaux sur le sommet du chantier et fait adhérer l'entreprise aux normes du moment : normes de sécurité, d'hygiène, de rendement. Nouvelles enceintes, nouvelles machines, soustraction des tirs de mine, livraison régionale des graviers par la SET Pernot (18 gros camions de route, PDG Yves Pernot) ... Chacun sait ce qu'il en est seulement 10 ans plus tard !

d'après un texte de Christel Poirier, www.moissey.com



■ Engagez-vous !

« Passiflore, Je réduis mes déchets »

Un peu partout en France, et dans le Grand Dole comme ailleurs, l'accumulation des déchets pose problème. Leur traitement, qu'il s'agisse de stockage ou d'incinération, génère des nuisances que nous acceptons difficilement. Leur transport est lui aussi source de pollution et de coûts toujours plus lourds ... Malgré les efforts en faveur du recyclage, l'impact de nos déchets sur l'environnement, sur la santé publique, reste considérable. Que savons-nous vraiment des coûts différés à long terme ?

Que faire, alors ?

Partant du principe que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, le Grand Dole, Jura Nature Environnement (JNE) et Serre Vivante ont choisi de promouvoir la prévention des déchets sur le territoire de l'agglomération. C'est l'objet de l'opération Passiflore « Je réduis mes déchets ». Pendant un an, trente foyers-témoins pèseront leurs déchets et montreront qu'il est possible de diminuer significativement le poids de sa poubelle en adoptant quelques gestes simples.

Cette opération vise 4 objectifs principaux :

1. **Sensibiliser** les citoyens et les élus du Grand Dole à la prévention des déchets en attendant la mise en place d'ici deux ans d'une facturation incitative ;
2. Initier une **dynamique « prévention »** sur le territoire du Pays Dolois ;
3. **Obtenir** des données chiffrées et fiables,, significatives sur une année ;
4. **Montrer** qu'il est possible de réduire le volume de déchets grâce à des actions de prévention.



Calendrier de l'opération

La phase de recrutement des foyers volontaires devrait s'achever lors de la **Semaine Nationale de la Réduction des Déchets** (du 22 au 30 novembre).

1^{ère} étape : En décembre 2008, les ménages pèsent leurs déchets pendant 4 semaines afin d'établir une **période de référence**.

2^{ème} étape : Les volontaires participent à l'élaboration d'une **liste d'actions favorables à la prévention des déchets**

3^{ème} étape : Enfin, après avoir choisi d'adopter certaines des actions de cette liste, les ménages pèsent leurs déchets **pendant 1 an**, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009

4^{ème} étape : L'opération se termine avec **restitution publique** des résultats.

Planète gagnante

La Passiflore (fleur de la passion) est une association du Pays de Fougères, en Bretagne (*ille-et-vilaine*) distinguée par le trophée Planète Gagnante 2007 de l'ADEME, pour son action sur la prévention déchets. A travers son nom, notre opération locale rend hommage à ces pionniers, comme à un célèbre Jurassien qui affirmait :

Rien de grand ne se

fait sans passion

Nous avons besoin de volontaires !

Nous lançons ici un appel à toutes les bonnes volontés : que vous fassiez déjà des efforts particuliers, ou pas, que vous viviez en famille, en couple ou tout seul, votre collaboration est indispensable à cette opération. Merci de vous faire connaître très rapidement en appelant JNE au 03 84 47 24 11

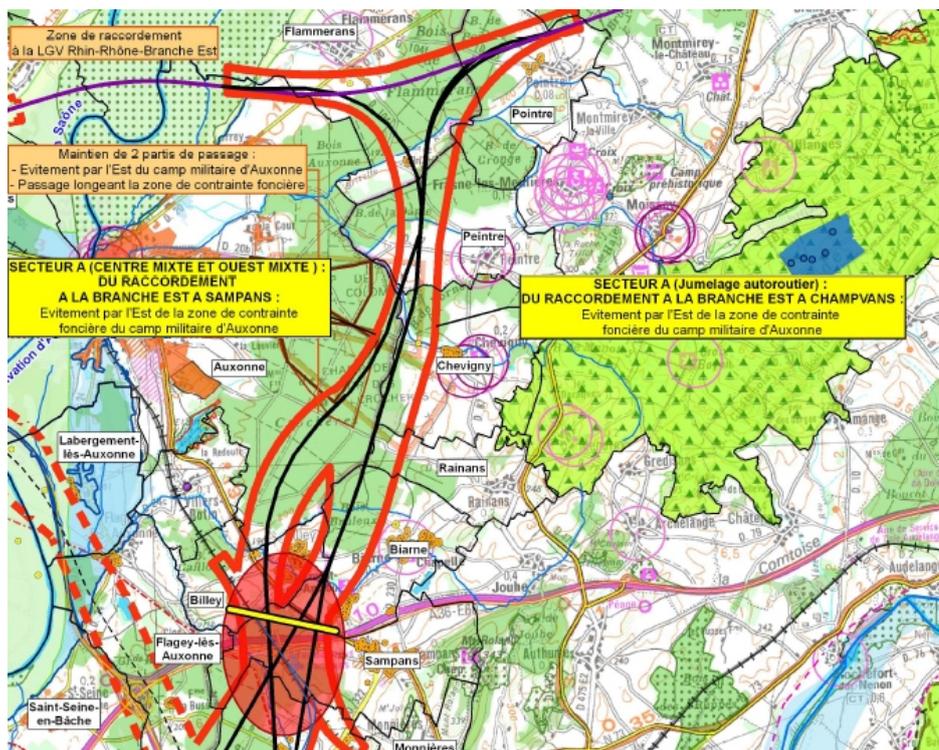
Le suivi et l'accompagnement du projet

Le lancement officiel aura lieu **vendredi 28 novembre**, durant la semaine nationale de la réduction des déchets, lors d'une soirée publique salle Edgar Faure (mairie de Dole) Ce sera l'occasion de la remise du matériel de pesage à chaque foyer volontaire et des consignes. Ceux qui s'engageront à composter les déchets de cuisines recevront un **bio sceau et un composteur individuel**. Pour les habitants en habitat collectif, on cherchera à mettre en place une installation pilote de compostage en pied d'immeuble. Le recours à l'usage de lombri-composteurs est envisagé dans le cadre de l'expérimentation conduite par le SYDOM du Jura. **Une permanence téléphonique** est mise en place au 03 84 47 24 11 pour venir en aide aux participants tout au long de l'opération et un contact régulier est entretenu. Chaque fin de mois, les relevés de pesées réalisés par les foyers témoins sont centralisés pour traitement. Des rencontres périodiques (apéritif « la prévention sans prétention », soirée « La prévention, c'est pas de la tarte », Galette des rois, ...) sont prévues ainsi que des **sorties techniques** (supermarché, visite au centre de tri, conférence, ...). Chaque temps fort fait l'objet d'une large communication en direction de la presse et du grand public pour valoriser l'opération et communiquer sur la prévention des déchets.

■ Contact : passiflore.jereduismesdechets@orange.fr

■ MASSIF DE LA SERRE

■ Peut-on encore remettre à plat le projet de LGV Rhin-Rhône ?



13 communes du Grand Dole sont concernées : Villers-Robert, Nevy-les-Dole, Parcey, Gevry, Crisey, Vilette-les-Dole, Choisey, Damparis, Foucherans, Champvans, Sampans, Blaine, Rainans

Nous avons toujours eu du mal à considérer le projet de TVG Rhin-Rhône comme un bon projet ...

Mais aujourd'hui, le contexte, global comme local, semble radicalement changer, la perception des enjeux et urgences se réoriente, il est donc temps de reconsidérer l'usage du premier euro en matière de transport ferroviaire, qu'il serve efficacement les objectifs de ce XXIème siècle et permette le développement durable de notre planète.

Un impact écologique très lourd

La France, avec l'Europe, s'est engagée dans un Plan Climat afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans le domaine des transports, un des pôles majeurs de la consommation d'énergies fossiles avec l'urbanisme et l'habitat, il ressort qu'il faudrait améliorer les transports collectifs de personnes, certes, mais pour les déplacements quotidiens en agglomérations, et réorienter le fret de la route vers le rail. Le concept TGV ne répond

à aucun de ces deux impératifs ! Si c'est par 20 qu'il faut rapidement diviser nos émissions de GES (et non par 4 !), il est urgent de s'engager le plus volontairement possible sur la réduction des déplacements de personnes comme de marchandises (à peu près 25% des GES émis en France), le report modal du fret sur le rail, le développement des transports collectifs et alternatifs à l'automobile en agglomération. Chaque euro dépensé sur d'autres objectifs sera mal dépensé, ne répondra pas à l'utilité publique, qui ici se double de la nécessité de survie de l'humanité. Grandes consommatrices d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, les infrastructures LGV risquent de s'évaluer très négativement

lorsque dans quelques décennies, on sera en manque de terres agricoles pour nous nourrir tous ... Le président de la chambre de l'agriculture du Jura estimait que la branche Sud consommerait 1 500 à 2 000 ha de terres agricoles, en doublant l'emprise de l'A39. Un bilan socio-économico-environnemental tel qu'évoqué lors du Grenelle de l'environnement fait ici clairement défaut !

RFF, une situation très délicate ...

La dette de l'entreprise est de 27,4 milliards d'euros. Et le réseau ferroviaire français est dans un état de vétusté inquiétant : 46% des 30 000 Km sont en mauvais état, ce qui conduit la SNCF à ralentir les trains sur 1 200 Km de voies pour maintenir un niveau de sécurité suffisant ! La construction de lignes nouvelles se fait bien au détriment des autres réseaux et donc *in fine*, de la qualité du service rendu, en vitesse comme en desserte.

Le consensus semble général. Nos élus y voient « une opportunité de développement réelle pour notre territoire »... Et pourtant, avec 2 autoroutes, une gare TGV, un aéroport, le canal Freyssinet, celui-ci n'est en rien une île déserte ou une enclave isolée ! Les budgets colossaux qu'exige ce projet ne pourraient-ils être mobilisés au profit des Frانس-Comtois au travers d'ambitieux programmes dans le bâtiment (rénovation, isolation, ...), la formation, l'environnement ... créant localement les emplois dont nous avons tant besoin ? 1/3 du budget de notre région est dès aujourd'hui aspiré par ce projet ... Au profit de qui ?

Le projet de LGV Rhin-Rhône comporte trois branches :

- ▶ la branche Est, en chantier depuis 2007, dans des conditions de légalité discutables, mais dans un état d'immaturation indiscutable au vu des difficultés et imprévus rencontrés par RFF sur le terrain,
- ▶ la branche Sud en cours d'étude sur un nouveau fuseau longeant l'autoroute A39.
- ▶ la branche Ouest qui vraisemblablement ne verra pas le jour de si tôt ... (gain de temps de parcours très limité par rapport aux investissements à engager pour une ligne en tunnel pour une part très importante)

L'ouverture de la ligne TGV Paris-Est qui s'est accompagnée de la réduction de l'offre ferroviaire globale pour les lorrains (sans parler de l'augmentation du prix du billet Nancy-Paris) en est l'illustration. De fait, ce sera de plus en plus aux régions d'assumer le financement qui fait défaut ... RFF doit entretenir, valoriser, améliorer le réseau ferré dont elle a la charge, en Franche-Comté comme ailleurs, afin de lui permettre de s'adapter au contexte de ce début du XXIème siècle tout autant que de devenir une offre réellement concurrentielle, non de l'avion, mais du camion et de l'automobile : rappelons qu'en Suisse, la capacité ferroviaire entre Lausanne et l'Italie a été doublée, voici quelques années, sans un seul Km de voie supplémentaire, en informatisant et modernisant l'existant ...

il faut une expertise actualisée de l'utilité publique sur l'ensemble du projet

Gilles Sené, Saône et Doubs Vivants

le concept TGV ne répond plus aux urgences du moment !

Thierry Grosjean, CAPEN 71

Bulletin de Serre Vivante n°30

Salut l'ami !

Un ami nous a quitté. Dans nos réunions comme dans les colonnes du bulletin, les coups de gueule, mais aussi les coups de cœur de Pierre Gillet vont nous manquer... La montagne qu'il aimait tant l'a gardé, mais il restera dans nos cœurs et nos mémoires. Le conseil d'administration de Serre Vivante, dont il était l'un des membres fondateurs, assure sa famille de ses sincères condoléances et de toute sa sympathie.



■ **BRANS : fouille des vestiges d'une exploitation agricole gallo-romaine sous la Ligne à Grande Vitesse**

(février-avril 2006)

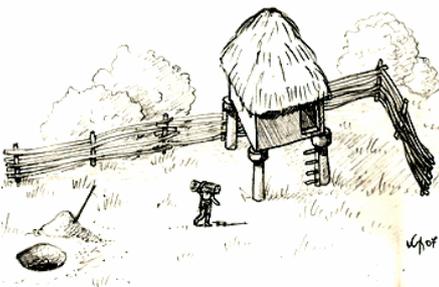
■ par Valérie Viscusi Simonin, avec la collaboration de L. Jaccottey et V. Brunet Gaston

Des vestiges antiques ont été repérés dès le 19^e siècle dans les parcelles cultivées au nord du village de Brans. Une photographie aérienne réalisée en 1976 par Gérard Chouquer a permis de les interpréter comme une « villa » gallo-romaine.

Une villa gallo-romaine

Ce terme désignant la demeure d'un riche propriétaire et l'exploitation agricole dont sont issus ses revenus. Les différents corps de bâtiments sont souvent organisés autour d'une cour et comprennent des pièces de réception, d'habitation et des thermes ainsi que des installations agricoles (greniers pour stocker les récoltes, aire à battre le blé, logements des personnels) et artisanales.

Croquis : V. Brunet-Gaston



Toutefois l'occupation du site de Brans commence dès la protohistoire (entre -280 et -150 avant J. C.) par un petit habitat des Celtes Séquanes. Celui-ci s'étend probablement en partie hors de l'emprise de la ligne TGV, si les bâtiments d'habitation et un éventuel puits n'ont pas été retrouvés, le plan d'un grenier a été relevé, matérialisé par le comblement des trous dans lesquels étaient plantés les poteaux constituant la structure porteuse du bâtiment en bois. Il s'agit d'un petit édifice (7 m²)



au plancher surélevé dont les parois pouvaient être constituées par un

clayonnage de baguettes souples recouvertes de torchis.

Après une période sans occupation, un nouvel habitat vient s'implanter, sans doute à la fin du 1^{er} siècle avant J.-C. ou au début du 1^{er} siècle après. Deux bâtiments en bois de grandes dimensions sont édifiés (48 m² et 180 m²) ; le plus grand pourrait être une habitation ou une grange, le plus petit un grenier. Ils sont édifiés sur 4 et 6 poteaux porteurs de fort diamètre disposés en position inclinée comme le montre la trace du bois pourri dans le comblement des trous. Les poteaux inclinés devaient peut-être supporter une plateforme sur laquelle s'élevaient les parois des bâtiments. A cette période, l'espace est structuré par un réseau de fossés et limité au nord par une palissade. Ce premier ensemble d'édifices en bois est complété dans un deuxième temps par un puits et deux petits bâtiments sur poteaux (30 m² et 40 m²) matérialisés par 5 et 6 paires de trous de poteau, certains conservant les calages de pierre qui maintenaient les poteaux (photo). Les rapports de proportion de ces édifices, générés par l'utilisation de la corde à 12 nœuds, indiquent un arpentage raisonné réalisé par des Gaulois très fraîchement romanisés qui se sont rapidement adaptés au catalogue romain des formes.

Des bâtiments maçonnés sont édifiés dans la deuxième moitié du 1^{er} siècle. La partie résidentielle de la villa, épargnée par la ligne à grande vitesse, est située au sud

des bâtiments agricoles fouillés. L'ensemble s'inscrit dans un réseau de fossés et est desservi par une voie empierrée.

Au cours des 2^e et 3^e siècles, le site continue de se développer : un nouveau bâtiment est construit tandis qu'un autre est agrandi. Initialement constitué d'un seul espace couvert, il est complété par un dispositif d'entrée composé de deux pièces encadrant un porche couvert et totalise 230 m². Un abri ouvert accolé au bâtiment protégeait sans doute l'aire de battage. Ce type de plan, qui peut être interprété comme celui d'une grange, apparaît fréquemment dans la région et illustre le poids de la standardisation dans la construction gallo-romaine.

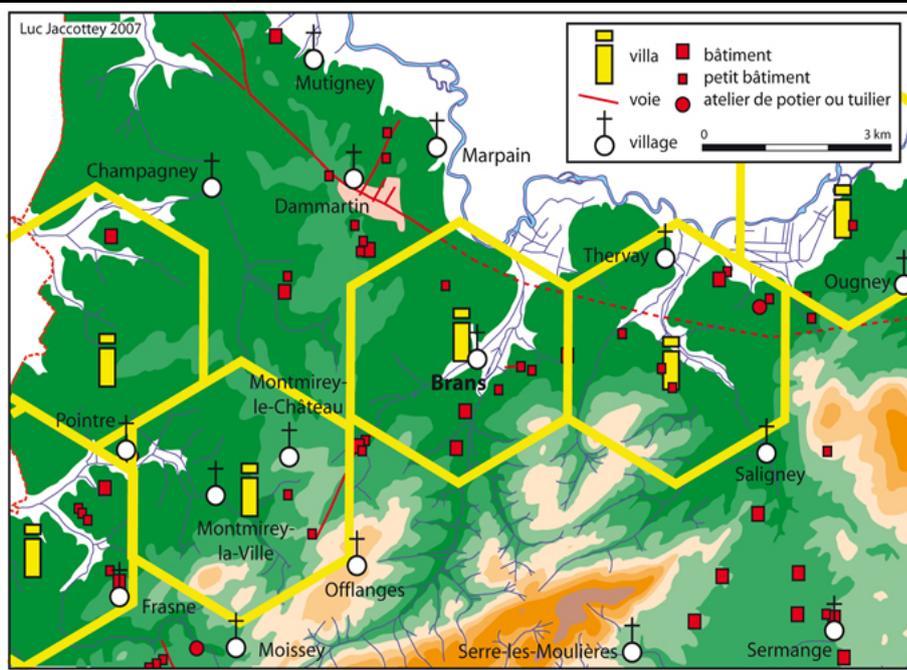


le moulin

Le deuxième édifice (110 m²), formé de deux pièces carrées accolées, précédées d'un porche (photo), peut être interprété comme un moulin. Il renferme d'imposants massifs de fondation ovalaires qui pourraient être destinés à supporter une installation de mouture à traction animale. La villa, exploitation agricole de production devait donc également assurer la transformation des céréales.

■ PATRIMOINE

La villa de Brans s'inscrit dans un réseau de sites comparables. Contrairement à l'agglomération antique de Dammartin, les *villae* sont situées en retrait du principal axe de communication (Pontailier/Besançon). Ces grandes exploitations agricoles sont implantées sur les sols les plus riches recouvrant les terrasses de la vallée de l'Ognon. Elles s'y répartissent de manière régulière, distantes les unes des autres d'environ 3 à 4 km. On peut tracer un polygone théorique autour de chaque villa, représentant son probable domaine. Les zones d'approvisionnement en matériaux de construction de la villa de Brans sont situées à l'intérieur du polygone. Si des petits bâtiments antiques ont été repérés dans la chaîne des avant-monts et les plateaux bordant le massif, aucune villa importante n'y est recensée; elles se concentrent dans les riches vallées agricoles.



■ La Fontaine de Bataillé

De nombreux promeneurs, amoureux du Massif de la Serre, ont pu apprécier la récente « remise en forme » de la fontaine Bataillé à Brans.



Cliché Cristel Poirier

En effet, cette fontaine, située au pied du Routeau, était passablement dégradée (pierres gélives, problème d'étanchéité,...), et nécessitait des travaux de restauration afin de permettre sa remise en eau, d'où l'adoption du projet par la commune. Il faut dire qu'hormis quelques travaux réalisés il y a une quinzaine d'années par un groupe de bénévoles, la dernière opération de rénovation conséquente de l'ouvrage, réalisée par l'architecte Loubier, datait de 1847/1855 ! Cette action s'est inscrite dans le cadre de la Charte pour l'environnement du nord Jura donnant la possibilité à plusieurs communes du secteur de bénéficier d'aides financières pour entretenir et restaurer leur patrimoine local. C'est ainsi que les communautés de communes du Nord Jura, sou-

tenant régulièrement l'équipe d'emplois verts (ELAN : Emploi Local et Activités Nouvelles) ont naturellement fait appel à cette dernière pour réaliser les travaux. Sur la commune de Brans, pendant 2 ans, 5 à 6 personnes en réinsertion sont intervenues sur le chantier. Leur dynamisme et la compétence de leurs encadrants ont permis l'achèvement de cette restauration en Janvier 2008. La commune, le Conseil Général, la Région et l'État (DIREN) ont contribué à la réalisation d'un tel projet. Suite à ce chantier, 3 personnes ont pu retrouver un emploi. A noter l'intérêt de ce type d'opération, montrant ainsi un lien possible entre préservation de l'environnement, restauration du patrimoine et développement d'activités.

■ Charly Gaudot



Cliché Charly Gaudot

■ GREDISANS : à cheval dans la Serre

Pendant toute l'année, le centre équestre de la Serre propose des cours d'équitation, et accueille des chevaux en pension. L'été, on peut aussi y venir non pas pour apprendre à monter mais pour essayer, et se balader en profitant de la beauté des paysages !

Le centre équestre de la Serre, dont Nicolas Deflesselles a pris les rênes au début de l'été 2004, dispose d'un manège couvert et d'une carrière, les écuries comptent onze chevaux d'école, ainsi que deux poulinières suivies et six poneys. Surtout, il bénéficie de la proximi-

té avec la forêt où les cavaliers peuvent emprunter une trentaine de kilomètres de sentiers régulièrement entretenus. La Serre est un massif ancien qui offre des parcours vallonnés parmi des milieux naturels très riches. « Il y a des endroits où fréquemment on peut apercevoir des chevreuils » assure Nicolas. La balade à cheval, accompagnée par un moniteur, revient à 20€ pour une heure. Il est également possible, à raison de 30 € la demi-journée, de s'intégrer aux stages organisés durant les vacances. Le centre équestre pense aussi aux plus petits à qui il propose d'emboîter le pas à leurs parents juchés sur le dos d'un poney. A noter également les randonnées sur deux jours qui mènent les cavaliers à l'autre bout du massif de la Serre, jusqu'en forêt de Chauv ou en Côte d'Or.



• Contact: Nicolas Deflesselle.
Tél :: 03 84 72 10 98 ou 06 82 43 09 57.

■ MOISSEY : ouverture d'un nouveau commerce

Le Gourmand est le nom de cette boucherie-charcuterie-traiteur.

La clientèle de Moisse et des communes voisines pourra trouver chez Céline et Cyril Soldavini tout un éventail de produits : viandes, plats cuisinés, ... mais aussi préparations pour buffets ou repas de fêtes. La maison livre à domicile.



Tél: 03 84 71 11 43
Automne 2008

BIOMASSE À TAVAUX : FAIRE FEU DE TOUT BOIS ...



dossiers, par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

La future centrale doit être opérationnelle en 2010. Si elle sera installée sur un terrain Solvay, les 67 M€ d'investissement seront pris en charge par Dalkia, filiale de Véolia Environnement et d'EDF. Elle produira 30 mégawatt d'électricité et 30 t/heure de vapeur, soit 15% de la consommation de l'usine. La vapeur alimentera l'installation industrielle, l'électricité sera vendue par Dalkia à EDF.

280 000 tonnes de bois/an

La chaudière consommera 280 000 tonnes de biomasse par an, dont 130 000 tonnes issues de la valorisation de déchets agricoles et de rebuts de compostages (tourteaux de colza, fonds de silos de céréales, emballages bois de classe A non traités, déchets d'entretien des espaces verts...). Un partenariat d'approvisionnement avec la coopérative Interval est en cours de négociation. 10 000 tonnes d'apports en combustible viendront de cultures sylvicoles expérimentales dédiées, soit des taillis à très courtes rotations, ce qui devrait permettre la valorisation d'environ 400 hectares de friches agricoles et de terrains situés sur l'emprise d'infrastructures et d'aménagements routiers et ferroviaires. Enfin, la centrale utilisera 140 000 t de branchages forestiers, ac-



hectares de forêts communales (50 % des bois du département). L'exploitation des forêts dans un rayon de 200 km autour de Tavaux laisse un million de tonnes de branchages sur le sol par an, soit une quantité bien supérieure aux besoins de la centrale. Les promoteurs sont également prêts à mettre des fagoteuses à la disposition des exploitants forestiers. Une organisation logistique sera mise en place pour centraliser les apports avec création de points de regroupements (au-delà de 100 km) et d'une plateforme de massification, avec accès multimodal, et de préparation (broyage, homogénéisation), avant acheminement, de la biomasse. Enfin, la mise en oeuvre de la centrale thermique devrait permettre à terme la création de 50 emplois, si l'on inclut la filière amont chargée de l'approvisionnement.

Développement durable ... et profitable !

Ce projet s'inscrit dans la stratégie du groupe Solvay qui veut réduire ses consommations d'énergie d'origine fossile de 15 % (20 % à terme), augmenter de 20 % les ressources en énergie renouvelable, et réduire d'autant ses émissions de CO₂, en contribuant à la diminution des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le site de Tavaux qui consomme 200 mégawatts par an, dont les 2/3 pour l'électrolyse, soit pratiquement la consommation d'une ville comme Lyon, utilise, à parité, du charbon d'origine sud-africaine (110 000 tonnes/an), véhiculé par fer en provenance de Dunkerque (deux trains hebdomadaires), et du gaz pour ses besoins énergétiques. L'usine a déjà mis en place des solutions pour réaliser des économies d'énergie, en particulier en mélangeant de la sciure au charbon ; elle souhaite aussi utiliser de la poussière de chanvre, ce qui pourrait permettre d'économiser 10 % de charbon. La biomasse permettra au site de diversifier ses sources énergétiques et réduire sa dépendance aux apports en énergies fossi-

les en baissant sensiblement une facture que la conjoncture ne peut que propulser à la hausse...

■ Une chaufferie collective à granulés de paille

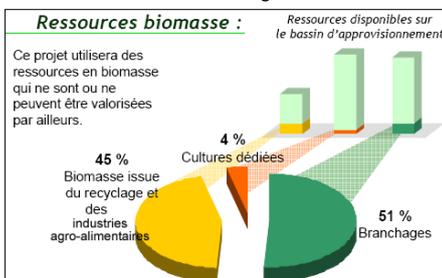
Les décisions actées lors du Grenelle de l'environnement, et les récents engagements européens vont dans le même sens : accroître la part des énergies renouvelables en France.

C'est dans ce contexte que fut inaugurée le 7 février dernier la toute première chaufferie collective alimentée par des granulés de paille dans un HLM de la commune de Droué (Loir-et-Cher). Pour le Conseil général ce projet, d'un montant de 158.500 €, s'inscrit dans une démarche de développement durable : développement de l'emploi local, réduction de la facture énergé-

tique des foyers de l'ordre de 30 %, ajouté à la consécration de cette énergie renouvelable à 38 logements sociaux. Les granulés de paille sont stockés en sous-sol de l'immeuble HLM. Le silo de stockage de la paille d'environ 40 m³ permet d'alimenter directement la chaudière qui produit le chauffage de l'habitation et

Un hectare de blé fournit 13 fois plus d'énergie que n'en a nécessité sa culture et une tonne de paille restitue 6 à 7 fois plus d'énergie que n'en requiert sa fabrication

de l'eau sanitaire. D'une puissance de 160 kW, la chaudière a un rendement supérieur à 90%. Elle assure jusqu'à 70% de la consommation annuelle. Ce dispositif devrait permettre d'économiser 90 tonnes de CO₂ annuellement car un hectare de blé fournit 13 fois plus d'énergie que n'en a nécessité sa culture et une tonne de paille restitue 6 à 7 fois plus d'énergie que n'en requiert sa fabrication. De plus, la proximité entre le matériau paille, sa transformation et son utilisation limite les besoins en transports.



tuellement délaissés par les exploitants et qu'elle permettra de valoriser. La filière bois utilise en premier lieu les grumes pour le bois d'oeuvre, puis la cime des arbres pour le bois industriel destiné aux panneauteries et autres papeteries : les branchages sont laissés sur place. La perspective d'exploitation des branchages est jugée intéressante par l'association départementale des communes forestières du Jura dont les 160 adhérentes gèrent 101 000

Sortir du tout bagnole, c'est possible, c'est urgent, c'est maintenant

C'est historique, depuis le début de l'année, la hausse du prix du pétrole s'est traduite par un fléchissement de la consommation (-10 % en France au mois de juin).

Pour de nombreux ménages, le budget transport constitue l'un des premiers postes les transports sont dans le même temps responsables de près de 30 % des émissions totales de CO2 en Europe. En résumé, Surconsommer du pétrole participe à l'appauvrissement durable de la société : parce qu'il déséquilibre le climat, parce qu'il ampute notre pouvoir d'achat, parce qu'il plombe notre commerce extérieur ...

➤ **Le tout bagnole, c'est dépassé**

Premier coupable, l'aménagement du territoire. Bâti sur l'illusion d'une ressource énergétique inépuisable, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'encourager la route, mode de transport le plus polluant et le plus vorace en énergie. C'est toute notre approche de la ville qui doit être revue, à travers notamment une reconstruction de la ville sur elle-même. A l'ère d'un pétrole cher, l'éloignement toujours plus grand entre domicile, lieu de travail, commerces, etc., est devenu une ineptie socio-économique et écologique. Il faut impérativement diminuer les déplacements. Cela passera par un arrêt du zonage des différentes fonctions de la ville (zones commerciales en périphérie, logements, bureaux) en réhabilitant la proximité et un usage parcimonieux de l'espace avec un habitat plus compact mais aussi plus plaisant à vivre, où s'imposeront les alternatives à la voiture que sont les modes de déplacement doux comme les vélos et les transports en commun.

➤ **Pour l'industrie automobile, il faut changer ou périr.**

Second coupable, les modèles d'automobile à la fois trop gourmands en carburants et émetteurs de CO2. Pour les trajets contraints, que seule la voiture peut assurer, les constructeurs automobiles doivent enfin faire preuve de responsabilités en mettant sur le marché des véhicules encore plus compacts, plus légers, et beaucoup moins consommateurs de carburant fossile. Ils se rapprocheront enfin du développement durable dont ils vantent actuellement les mérites à longueur de greenwashing publicitaire...

- 30 % de CO2, c'est possible et c'est 100% gagnant. Agissons maintenant.

■ **Le covoiturage dans le nord Jura, Pourquoi pas ?**

Le covoiturage est un mode de déplacement où plusieurs personnes utilisent une seule voiture pour faire le même trajet ou presque, ce qui représente plusieurs avantages : économique : on partage les frais de voiture, d'essence, péage, parking ; environnemental : on réduit le trafic et la pollution ; solidaire : on s'aide mutuellement ; social : on rencontre d'autres personnes.

Des associations ont depuis les années 80 aidé à organiser le covoiturage ; Taxistop en Belgique, Allostop France et Allo-Stop Canada. Internet a beaucoup contribué à l'émergence de ce mode de transport puisque la prise de contact entre les membres se fait facilement et souvent gratuitement. Pour accélérer le développement du covoiturage il faudrait :

- Augmenter les opportunités de jumelage des trajets ;
- Convaincre les municipalités d'instaurer des parcs automobiles aux abords des centres-villes denses ;
- Offrir au grand public un accès simple à l'ensemble des services de covoiturage ;
- Améliorer la fiabilité des covoitureurs, par exemple en insistant sur le respect d'une charte, ou en mettant en place un système d'évaluation.
- Rassurer les utilisateurs par rapport à certaines peurs irrationnelles ;
- Que les pouvoirs publics favorisent cette pratique en créant par exemple à l'entrée des villes des voies de circulation réservées aux voitures avec plusieurs passagers.

Par delà le transport entre personnes de connaissance (forcément assez limité), le covoiturage ne peut fonctionner que si un système manuel (association, centre d'appels, petites annonces, annonce radio etc.) ou automatisé (site Internet, échange de courriels ou de SMS, etc...), ou les deux, aide à résoudre tous ces problèmes.



Grand Dole, de la réflexion ... à l'action ?

L'agglomération a proposé aux élus, lors de la « semaine de la mobilité » en septembre dernier, une information sur la place que doit prendre le covoiturage dans nos pratiques de déplacements.

Des exemples en plein essor ont été présentés : le Grand Besançon, l'association ADESSUR (sud Revermont Jurassien) tél 03 84 48 45 45. M. Lionel Gatinaut, président de la commission « transports » au Grand Dole, a repris la balle au bond et s'est engagé à étudier et à mettre en place le covoiturage sur le nord jura. Les entreprises doivent être partenaires pour inciter leur personnel à pratiquer ce mode de transport domicile-travail. Chez certains de nos voisins, on est déjà passé aux travaux pratiques ...

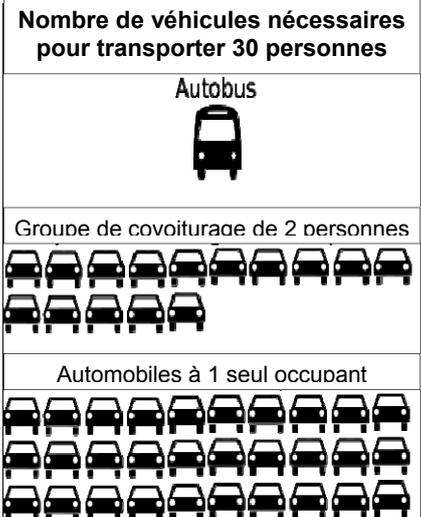
■ par Jean-Claude Lambert

Quelques sites Internet pour aller plus loin : www.covoiturage.ccpo.fr (en Alsace le Pays du Mt St Odile),

sites nationaux : 123envoiture.com covoiturage.com

Quelques règles pour le covoitureur modèle

- Annoncer à l'avance la quantité de bagages, que l'on soit conducteur ou passager,
- Ne pas arriver en retard à un rendez-vous, certains des covoitureurs ont peut-être un programme à leur arrivée, ne pas fumer
- Si la voiture est pleine, il est d'usage de se relayer pour l'assise à l'avant
- Pour le conducteur : annoncer au départ le montant que chacun devra payer.



Alors, en route pour un essai !

Pour covoiturer en Franche-Comté ou plus loin, connectez vous sur le site de du Grand-Besançon et du Conseil Général du Doubs : www.covoiturage.besancon.fr

■ Journée du Patrimoine de Pays : la production agricole à l'honneur en 2008

Chaque année au mois de juin, la Journée du Patrimoine de Pays sensibilise le public à la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager en proposant près de 1500 animations partout en France ... Cette année l'association Serre Vivante vous invite à la découverte de la fromagerie de Chevigny en compagnie de son président, Michel Cucherousset.



La dernière coopérative fromagère du nord Jura qui perpétue une production artisanale nous a ouvert à la visite son atelier de fabrication et sa cave... Avant la dégustation ! Un échange très riche avec les producteurs fut l'occasion d'évoquer l'avenir de la filière, la production bio, les conditions du maintien d'une production artisanale de qualité.



LA COOP

Dans cette petite région orientée depuis très longtemps vers la polyculture élevage, c'est à dire céréales, viande bovine et lait, un groupe d'agriculteurs depuis plus de 40 ans a maintenu une production de lait avec des vaches nourries avec de l'herbe, du foin et des céréales auto-produits. L'aire de production située

entre le Massif granitique de la Serre et la bordure des vallées de l'Ognon et de la Saône, donne au Comté un goût riche en saveurs lactiques à maturation relativement rapide.

... une coopérative telle que la nôtre apporte une note originale à la production agricole



Michel Cucherousset

17 sociétaires, dont 3 producteurs Bio, produisent chaque année 2,7 millions de litres de lait. Les exploitations agricoles sont à Biarne (2), Champvans (1),

Châtenois (1), Chevigny (1), Champagnolot "hameau de Dammartin" (3), Frasné-les-Meuillères (1), Menotey (2), Moissesey (1), Montmirey-le-Château (1), Peintre (2) et Brans (2).



LE MAGASIN

Afin d'améliorer le prix du litre de lait, un espace vente a été créé en 1993 permettant à 2 personnes d'y travailler à mi-temps. Un mi-temps de vendeuse supplémentaire a dû être créé en novembre 1997. La clientèle fidélisée vient des villages alentours et du département voisin, la Côte d'Or. On y trouve les produits de la fromagerie : Comté, Serrac, fromage blanc, beurre et crème mais aussi d'autres produits locaux et régionaux tels que Bleu de Gex, cancoillotte, fromages de chèvres, yaourts artisanaux, miel, vins...

UN PEU D'HISTOIRE...

Après des pertes très importantes subies suite aux défaillances successives de plusieurs laitiers et fromagers, les agriculteurs de Chevigny et des environs décidèrent le **mercredi 10 juillet 1963** de créer la Coopérative afin de transformer eux-même leur production. L'assemblée était constituée de 58 producteurs. Chacun versa 45 100 F



afin de constituer le capital social de la coopérative nécessaire à sa création, ce capital représente l'équivalent de 100 000 kg de lait. Dans l'attente de locaux définitifs, le matériel était installé au rez-de-chaussée du bâtiment où se situait l'ancien presbytère.

1964 : première année de fonctionnement de la fromagerie, 1 258 252 kg de lait ont été transformés. Jusqu'au **1er janvier 1969**, la collecte du lait s'effectuait à l'aide d'un camion et des bidons puis avec un camion citerne qui passait matin et soir dans les fermes. La quantité de lait transformée est en constante augmentation

1970 : 40 sociétaires pour 1 359 547 kg de lait collectés et 110 213 kg de Comté produits.

1973 à 1976 : La collecte passe en litres de lait, ainsi 1 390 000 litres sont transformés et 116 000 kg de Comté produits par an.

En **1975**, la coopérative se dote de tanks réfrigérants permettant une seule collecte par jour.

1981 à 1982 : le nombre de sociétaires est réduit à 25 pour 1 716 000 litres produits et 142 000 kg de Comté fabriqué.

1984 : 19 sociétaires, 1540 000 litres, 124 000 kg de Comté.

1993 : 30 ans après la création de la fromagerie, celle-ci est modernisée et mise aux normes européennes. Un espace de vente est également créé. Le fromager fabrique 160 tonnes de Comté par an, du Morbier et de la raclette. 16 sociétaires produisent 1,9 millions de litres de lait/ an.

2004 : 15 sociétaires pour 2,11 millions de litres de lait transformé en Comté (200 tonnes) dont 20 tonnes seront vendues au magasin ainsi que 5,5 tonnes de Morbier, 1 tonne de raclette, 12 tonnes de beurre et 2,5 tonnes de crème.

2006 : 15 sociétaires pour 2,5 millions de litres de lait. 205 tonnes de Comté, 6 T de Morbier, 1 tonne de raclette...

2008 : arrivée de 2 nouveaux sociétaires, producteurs bio, ce qui permet depuis le 1er janvier la fabrication de Comté Bio



■ Une richesse à cultiver

L'association Terre de Lien est née du constat à l'urgence à agir face à la disparition de terres agricoles et à la difficulté pour les agriculteurs de s'installer, de se maintenir ou de transmettre leur ferme. Chaque année, en France, ce sont 66 000 ha de surfaces agricoles qui sont artificialisées de façon irréversible, dans des routes, zones pavillonnaires, centres commerciaux, parcs de loisirs, etc. Tous les dix ans, ces pertes équivalent à la disparition d'un département français.

Outre un désastre écologique, cela provoque aussi un problème humain et social. 35 000 fermes disparaissent annuellement en France, que ce soit parce que les cédants sont tentés par un rapport élevé de leurs terres, soit parce que les repreneurs ne peuvent acquérir à la fois la terre et le reste du capital (matériel, cheptel) déjà énorme.

Quels objectifs ?

Terre de Lien a pour objectif de faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projets agricoles et ruraux respectueux des hommes et de l'environnement. Pour cela, elle soutient l'acquisition collective du foncier selon trois axes principaux :

- ▶ animation territoriale sur le foncier (mise en réseau des acteurs du foncier) ;
- ▶ accompagnement de structures collectives : Groupements Fonciers Agricoles (GFA), Sociétés Civiles Immobilières (SCI) ;
- ▶ mise en place d'outils de finance solidaire pour le foncier (structure de recueil de l'épargne citoyenne, fondation, ...).

Terre de Lien est un réseau national avec 12 antennes ou associations régionales. L'association Terre de Lien Bourgogne/Franche-Comté s'est constituée le 15 novembre 2008. Pour plus d'informations, contacter Lorane Verpillot : lorane@terredeliens.org – 06 22 06 32 02 ou l'AMAP du Pays Dolois (contact@amap-dole.org)

TERRE DE LIENS INSTALLE DANS LE JURA

Céline Jannet est installée sur 60 ares de vigne à Passenans entre Lons-le-Saunier et Poligny. Elle démarre progressivement son activité, en biodynamie. Elle compte commercialiser en vente directe et location de ceps. Elle sollicite la Foncière pour acquérir une parcelle de 94 ares qui lui permettra de développer son activité. Cette parcelle a été abîmée par des années de culture intensive, un gros travail est à réaliser pour lui redonner vie. Céline compte s'y employer. Le montant de l'acquisition, 15 000 € a été réuni par Céline et son entourage proche.



de l'épargne citoyenne pour installer des agriculteurs ...

La Foncière Terre-de-Liens a été créée par l'association Terre-de-Liens et par la NEF (Société Coopérative de Finances Solidaires), en décembre 2006. Elle apporte une solution nouvelle et efficace grâce à la mobilisation de l'épargne citoyenne.

C'est une initiative concrète pour lutter contre la disparition des fermes, pour sortir les terres agricoles de la spéculation foncière et pour aider les agriculteurs biologiques à s'installer ou à se maintenir en leur enlevant le poids du foncier. L'agriculteur devient locataire de la Foncière avec laquelle il signe un bail rural de 9 ans reconductible. Pour l'épargnant, c'est un placement sûr, même s'il ne rapporte pas beaucoup. La Foncière a déjà permis l'installation de 7 projets agricoles différents, dont un en vigne en biodynamie dans le Jura (voir ci-contre). La Foncière fait actuellement appel public à l'épargne. Elle a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers pour porter son capital à 4 millions d'euros. Avec ce capital, la Foncière pourra financer une douzaine de projets dans les deux prochaines années. L'épargnant peut dédier ses actions à un projet particulier, à une région ou bien faire confiance à la Foncière dans le choix des projets financés. La période de souscription s'étend du 27 août 2008 au 30 avril 2009. Le bulletin de souscription au capital de la Foncière Terre-de-Liens est disponible sur www.terredeliens.org ou sur demande.

■ Bénédicte Rivet

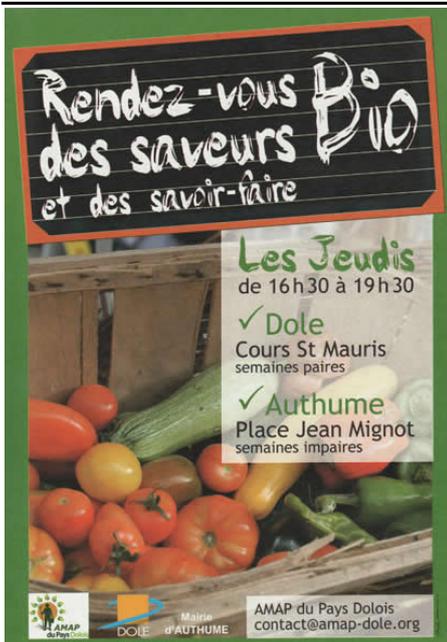
Pour tous renseignements :

Foncière Terre-de-Liens, 10 rue Archinard, 26400 Crest
Tel : 09 70 20 31 09 ou fonciere@terre-de-liens.org

Journal d'information du massif de la Serre édité par l'Association Serre Vivante

Ferme GAEC de l'Aubépine 39 290 Moisseville tirage : 5 000 exemplaires
mél : serre.vivante@wanadoo.fr Site Web : <http://perso.orange.fr/serre-vivante>

Conseil d'Administration : Pascal BLAIN, président, Menotey, Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange, Bénédicte RIVET, vice-présidente, Moisseville, Christine van der VOORT, secrétaire, Romange, Guillaume BERTEAUD, Rainans, Marie-Thérèse BLANCHON, Frasnay-les-Meuillères, Christian LANGLADE, trésorier, Amange, Paul MIGEON, Montmirey-le-Château, Colette Penneçot, Dole, Laurent CHAMPION, Chevigny



Un marché pour le maintien d'une agriculture paysanne et de l'artisanat local

■ par Bruno Artel

Après vous avoir annoncé sa création au printemps 2006 (SEV n°26), voici quelques nouvelles de l'AMAP du Pays Dolois.

Les valeurs et les objectifs

L'AMAP du Pays Dolois, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, créée en février 2006, a pour objectifs :

- de monter un partenariat entre des consommateurs et un (des) producteur(s) basé sur la livraison régulière de produits définis moyennant un abonnement payable d'avance ou des commandes payables d'avance.
- de favoriser une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine de sorte que les producteurs puissent se libérer des contraintes du productivisme et se consacrer entièrement à la qualité de leur production ;
- de regrouper des consommateurs désirant se nourrir avec des produits frais, de bonne qualité et ayant du goût ;
- de choisir un (ou plusieurs) producteur(s) le plus proche possible désirant s'engager dans une production saine, variée et respectueuse de l'environnement ;
- d'organiser des actions d'information et de sensibilisation sur le monde agricole et la nutrition par divers moyens tels que des ateliers pédagogiques de jardinage sur les exploitations, des conférences et autres.

La naissance des « Rendez-vous » ...

Dans le respect de ses statuts et afin de démocratiser ses actions, notre association a souhaité permettre à tous de rencontrer les paysans adhérant à nos valeurs. Consciente que les lieux de rencontres sont propices à construire, ensemble, un monde plus juste, l'AMAP du Pays Dolois a souhaité mettre en place des « Rendez-vous ». Permettre aux paysans BIO et aux artisans de la région doloise de vivre dignement de leur travail est le principal objectif de ces rencontres. Recréer des liens directs entre les paysans et les consommateurs et redécouvrir des savoir-faire amèneront toute la dimension humaine de ces « Rendez-vous ».

Dole et Authume, deux lieux, deux contextes significatifs du territoire

Sur les 200 adhérents de l'AMAP, 1/3 habitent dans le Nord/Nord-Ouest de Dole. Les distributions se faisaient à Dole centre-ville (chez un particulier) et à Dole St-Yllie. Pour que ce projet puisse permettre à toutes et tous de venir aux Rendez-vous tout en partageant les efforts kilométriques, nous nous sommes rapprochés des municipalités de Dole et d'Authume qui ont immédiatement soutenu le projet.

AMAP du Pays Dolois et artisanat local, quel lien ?

L'artisanat c'est notre patrimoine, nos racines à tous. Si nous ne le soutenons pas, c'est comme si nous coupions la branche sur laquelle nous sommes assis. L'AMAP souhaite ouvrir une porte qui permettra à chacun de saisir notre culture, de « s'en nourrir » pour se construire.

Le soutien des collectivités pour un projet répondant aux attentes des citoyens

Dole et la commune d'Authume se sont engagées à nos côtés pour que ses « Rendez-vous » soient une réussite et que les citoyens puissent se retrouver et échanger sur l'avenir de l'Agriculture et des Savoir-faire dans la région doloise. Ils ont lieu les jeudis de 16h30 à 19h30 afin que les personnes actives puissent faire leurs courses au marché. C'est une alternative à la grande distribution puisqu'en plus de remplir son panier, les gens prennent le temps d'échanger. Sur ce marché, on retrouve une maraîchère, une éleveuse de porcins, d'ovins et de bovins, un apiculteur, un meunier, un producteur de savons au lait d'ânesse, un tourneur sur bois, un pêcheur, des viticulteurs, des cueilleurs de plantes aromatiques, un boulanger, de l'huile de tournesol, du comté, des produits à base de

poissons d'étangs, ... Ces rendez-vous ont débuté début Octobre. Ils se poursuivent de 16h30 à 19h30 les semaines paires à Dole, Cours St Mauris et les semaines impaires à Authume, Place Jean Mignot (Salle des fêtes). Les adhérents de l'AMAP continuent à soutenir les paysans par leur engagement annuel.

Marchés « spécial Noël » le Jeudi 11 Décembre à Dole et le Jeudi 18 Décembre à Authume (Pas de marché les jeudis 25 décembre et 01^{er} janvier)

Informations, inscriptions exposants : contact@amap-dole.org

L'État encourage la consommation de produits bio

À travers une circulaire du 20 mai 2008, l'Etat invite ses ministres, secrétaires d'Etat et préfets à inciter les services de restauration des administrations de l'Etat et des établissements publics placés sous leur tutelle à utiliser régulièrement des denrées issues de l'agriculture biologique, pour la restauration comme pour les besoins des réceptions officielles. L'objectif, pour l'année 2010, est d'introduire 15 % de denrées issues de l'agriculture biologique dans les menus et d'atteindre 20 % en 2012. Cette orientation s'inscrit dans la stratégie nationale qui prévoit que l'Etat s'applique à lui-même la démarche de développement durable qu'il entend promouvoir auprès des collectivités territoriales, des particuliers et des entreprises. Elle découle directement des conclusions du Grenelle de l'environnement qui prévoit d'augmenter la surface agricole dédiée à l'agriculture biologique de 2% de la surface agricole utile en 2006 à 6% en 2012.



■ Semons la biodiversité !

Le lundi 27 et le mardi 28 octobre, plusieurs centaines d'organisations et de citoyen-ne-s se sont mobilisés sur les thèmes de l'évaluation de l'impact des OGM, de la réglementation européenne sur les semences et des droits des paysans et jardiniers en particulier.

Le 28 octobre, une délégation du collectif « Semons la biodiversité » a remis sur le Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris des sachets de semences fermières (semences sélectionnées par l'industrie semencière mais multipliées à la ferme) et paysannes (semences sélectionnées et reproduites à la ferme) à Denis Baupin, maire adjoint chargé du Développement Durable, de l'Environnement et du Plan-climat, et à Fabienne Giboudeaux, adjointe en charge des espaces verts.

Les élus receleurs

Tous les échanges de semences paysannes, même à titre gratuit, sont interdits par la législation française alors qu'ils sont indispensables à la survie de la biodiversité cultivée par les paysans. Par ailleurs, les paysans qui ont récolté dans leurs champs ces grains de blé refusent de payer des royalties à l'industrie semencière : ils sont de ce fait coupables de contrefaçon et toute personne acceptant de recevoir ces semences devient coupable de recel d'une contrefaçon. Après Jacques Boutault, Maire du 2e arrondissement de Paris qui avait accepté la veille au soir les sachets de semences paysannes, en présence de plus de 350 personnes en salle Jean Dame, deux autres élus sont donc devenus receleurs...

Un projet de délibération a également été proposé aux élus parisiens qui se sont engagés à la soumettre au vote du prochain Conseil de Paris de novembre. Il est désormais du ressort de chaque citoyen et collectif de mobiliser les élu-e-s pour faire adopter en Conseil municipal, général ou régional une délibération qui :

▸ invite la France à traduire effectivement le Traité international pour l'agriculture et l'alimentation (TIRPAA) dans notre législation nationale en vue de reconnaître aux agriculteurs et jardiniers le droit de conserver, utiliser, échanger et vendre les semences ou

du matériel de multiplication reproduits à la ferme sur son territoire,

Tous les échanges de semences paysannes, même à titre gratuit, sont interdits ! ➔

▸ invite les parlementaires à faire respecter leur vote en interdisant tout droit de propriété intellectuelle sur le vivant et en limitant les normes commerciales et les droits des obtenteurs là où commencent ceux des agriculteurs.

Les trois élus se sont enfin associés avec le collectif « Semons la biodiversité », au mouvement des semeurs volontaires de biodiversité.

<http://www.semonslabiodiversite.org/>



■ Création d'un collectif vélo

Lors de la semaine de la mobilité mi-octobre, un groupe a manifesté son intérêt pour la création d'un collectif d'usagers pour la promotion de l'usage du vélo urbain.

La MJC de Dole organise à cette fin une rencontre mercredi 3 décembre à 18h30 au Foyer-Bar de la MJC, 21 place Barberousse. D'autres rendez vous au cours de l'année 2009 permettront la mise en commun de savoir faire, l'organisation et la coordination de campagnes nationales : fête du vélo, semaine de la mobilité, semaine de la sécurité routière... Cette soirée doit permettre à chacun d'exprimer ses idées et ses besoins afin de favoriser l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement quotidien, en complémentarité avec les transports collectifs. Dans ce débat, Mme Isabelle Nouvellon, adjointe au développement durable de la ville de Dole, et Mr Pierre Chevassu responsable du service urbanisme, seront présents pour un débat de réflexion sur : « *Quels schémas d'aménagement et équipements pour favoriser les déplacements doux sur la ville de Dole ?* »

Contact MJC : Guy Dubled, Animateur loisirs tout public. Tel : 03.84.82.00.35

Un monde sans terre !

Nous n'avons qu'une seule Terre
Restons modestes, inclinons-nous devant son axe
Garant d'équilibre, de source d'énergie et de rotation.
Humbles humains, nous partageons le même destin
Et nous devons nous en satisfaire.

A notre chère planète, toujours vaillante, malgré son âge
Ne lui faisons pas perdre la boule
Ne modifions pas, par des manipulations incertaines
La courroie de transmission de notre humanité.

Gardons l'espoir que l'Ordre Génétique Mondial tant recherché
Secrète des fleurs si monstrueuses que, par sursaut,
Les états minent leur expansion devant tant d'effroi
Et que la raison au fond des éprouvettes se dépose.

Le pollen se propage au gré du vent, par delà les frontières,
La vie se confie au destin des abeilles
Le miel enrobe de bonheur les enfants.
Que le dard de ce petit colporteur inocule toujours de la sérénité
Et que le sucre chatouille encore malicieusement les dents de lait !

La recherche doit servir l'homme et non l'aliéner
Qu'elle l'aide à garder bon pied, bon œil
Au-delà des vérités parfois tranchées du temps présent.

■ Charly Gaudot

"La mauvaise herbe"

Grande Rue - 39 290 Frasnelle-les-Meuillères -
☎ 03.84.70.33.76

promouvoir l'alimentation biologique en milieu rural.

chaque mardi et vendredi 16h/19h30
et samedi 9h/15h



■ Loi sur les OGM adoptée par le Parlement

La mobilisation citoyenne, les débats du Grenelle de l'environnement et la vive opposition de très nombreux parlementaires n'auront pas eu raison du projet de loi sur les OGM, finalement adopté le 20 mai 2008 par 289 voix contre 221 dans sa version la plus "pro-OGM". La saisie d'une commission paritaire mixte a en effet permis au gouvernement de faire adopter, en urgence, ce texte pourtant rejeté la semaine précédente par les députés après examen en deuxième lecture et qui suscite depuis de nombreuses années une vive polémique en France.



Rappelons qu'il s'agit de la transposition d'une directive européenne de 2001, qui aurait dû être achevée depuis plusieurs années déjà... Ce retard a valu à la France d'être condamnée à plusieurs reprises par la Commission européenne depuis 2003 ! La secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, avait insisté sur la nécessité d'adopter ce texte pour éviter à la France de payer une sanction de 38 millions d'euros, en plus de 360 000 euros par jour d'astreinte. Si l'adoption définitive du projet de loi comble un vide réglementaire et définit les règles de coexistence des cultures ainsi que les mesures d'indemnisation en cas de contamination, par des OGM, de cultures conventionnelles, les mesures prises vont pourtant à l'encontre de ce que souhaitent les écologistes, les associations et les agriculteurs bio.

Clause de sauvegarde OGM: il faut aller plus loin !

Fin octobre, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a jugé infondée la position française de suspendre la culture du maïs OGM de type MON810. Fort heureusement, le gouvernement a décidé de maintenir la clause de sauvegarde permettant cette suspension, soulignant que la décision revient au Conseil des ministres européens, puis éventuellement à la Commission européenne. "En condamnant la décision française, l'EFSA s'affranchit de sa mission de protection des consommateurs, et cède à la pression des lobbies semenciers auxquels elle est décidément très sensible", estime Dominique Voynet. La sénatrice se "félicite de la réaction de Jean-Louis Borloo et Nathalie Kosciusko-Morizet", tout en leur demandant "d'aller plus loin" en "rendant enfin publics les résultats des tests de toxicité dont (le gouvernement) dispose". "Ces informations n'ont en aucun cas à être protégées par le secret industriel ou commercial. Parce qu'elles portent sur les conséquences sanitaires de la consommation d'aliments issus de plantes génétiquement modifiées, elles doivent être portées à la connaissance du public", poursuit l'ancienne ministre verte.

Le droit à produire et consommer sans OGM balayé

Le "droit à produire et consommer sans OGM", acté par le Grenelle, s'est éloigné de plus en plus au fil des débats. L'Assemblée nationale avait en effet emboîté le pas du Sénat dès la 1ère lecture du texte, qui avait fixé le 8 février dernier un seuil de contamination autorisé à 0,9%. Le sans OGM pourra contenir jusqu'à 0,9% d'OGM ? Ce n'est donc pas sans OGM ! Ce seuil est le seuil d'étiquetage européen, il ne correspond à aucune nécessité juridique ou rationalité scientifique. Sans OGM, ça doit être véritablement sans OGM, c'est-à-dire moins que le seuil de détection (de 0,01 à 0,1%). Ce seuil revêt également une importance pour la mise en place du régime de responsabilité et d'indemnisation en cas de contamination, puisque seules les exploitations contaminées à partir de 0,9% pourront faire valoir leurs droits. La question de la coexistence des cultures pose problème. Autoriser la coexistence revient de fait à autoriser la contamination des cultures conventionnelles ou biologiques ...

Alors qu'une écrasante majorité de citoyens français ne veut pas d'OGM, ni dans les assiettes, ni dans les champs, ce vote est une insulte à la démocratie ! ➔

Passage en force

Par ailleurs, le régime de responsabilité et d'indemnisation prévu par la loi ne concerne que les contaminations de "proximité", alors même que le rapport de la future haute autorité avait relevé des contaminations possibles à de très longues distances. Impossible, dès lors, d'être indemnisé si la contamination ne provient pas du champ voisin. Les autres cas de figure, c'est à dire hors champ, lors du transport ou du stockage des semences, ne sont pas envisagés. Les ONG, comme l'opposition, dénoncent un "passage en force" qui va à l'encontre de l'opinion publique. Régulièrement, les sondages montrent en effet que les Français restent méfiants et défendent le principe de précaution. Le dernier en date, un sondage Opinion Way/Le Figaro du vendredi 16 mai, révèle même que 67% des Français approuvaient le rejet du projet de loi le 13 mai dernier. L'opposition a donc en toute logique défendu une motion pour que la question des OGM soit posée aux Français par référendum. Mais les députés de la majorité (UMP et Nouveau Centre) étaient sommés de se mobiliser pour l'adoption de ce projet de loi. En votant cette loi qui légalise la culture des OGM et les risques qui y sont associés, la majorité UMP joue avec le feu ! Il faut alors qu'elle ait le courage de dire la vérité aux Français : à partir du moment où on cultivera des OGM, ils seront obligés d'en consommer, même si ça commence à faible dose ...

Inquiets ...

Selon les résultats d'une enquête Ifop réalisée du 15 au 18 mai, 68% des Français se disent inquiets concernant l'éventuelle présence d'OGM dans les produits alimentaires, contre 63 % en 2004. Ils sont 35 % à se déclarer même très inquiets. ...

Pétition pour la transparence sur les signes de toxicité des OGM : <http://www.criigen.org>

■ CONSOM'ACTION

■ Le poulet "à la javel" bientôt dans les assiettes européennes ?



En dépit de l'opposition d'une majorité des ministres de l'Agriculture, la commission européenne envisage d'autoriser la commercialisation de poulets importés des USA après traitement au chlore sous condition qu'ils soient étiquetés avec les mentions suivantes "traité avec des substances antimicrobiennes" ou encore "décontaminé par des produits chimiques".

Ainsi renseigné, ce serait au consommateur de choisir ! Désinfecter au chlore ? Ce traitement pratiqué outre-atlantique vise à réduire ou à tuer les bactéries (salmonelles, campylobacters...) dont les poulets peuvent être porteurs. En France on préfère privilégier des contrôles d'hygiène tout au long de la chaîne alimentaire ! Les organisations de consommateurs européens refusent de voir lever l'embargo européen sur ces poulets chlorés. Si la proposition de la commission, qui veut éviter d'être mise en accusation devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour entrave au commerce, est acceptée, les importations de poulets "made in USA" pourraient commencer rapidement. Il faut savoir que les deux continents sont souvent en désaccord...commercial. L'Union européenne interdit déjà les importations de boeuf aux hormones de croissance, une pratique pourtant généralisée aux USA.

■ Nos enfants nous accuseront

Le film de Jean-Paul Jaud est bouleversant, c'est un cri d'alerte mais aussi d'amour.

L'alimentation est au coeur de notre bien être et de notre savoir vivre. Mais depuis 50 ans l'agriculture traditionnelle se fourvoie dans une marche insensée vers toujours plus en quantité, oubliant la qualité. Aujourd'hui, se nourrir est synonyme d'uniformisation et de risques sanitaires larvés. Au-delà de la nécessaire prise conscience à laquelle nous appelle ce film, il y a aussi cet hymne à la vie, à la redécouverte de la saveur et de la qualité grâce à l'agriculture biologique, une agriculture respectueuse des hommes et de la richesse des terroirs. Nous sommes à l'orée du temps où va se révéler le lien entre l'état de notre santé et l'environnement.

Documentaire soutenu par le WWF-France

Bulletin de Serre Vivante n°30

■ Huile au pétrole: pas dans nos assiettes

Le point sur la table
Les consommateurs qui s'informent et échangent sur l'alimentation

Durant de nombreuses semaines, la Commission européenne et le gouvernement français ont laissé une huile contaminée par des hydrocarbures passer dans la chaîne alimentaire. A petites doses, elle arrive sans doute encore discrètement dans nos assiettes...

La triste histoire ...

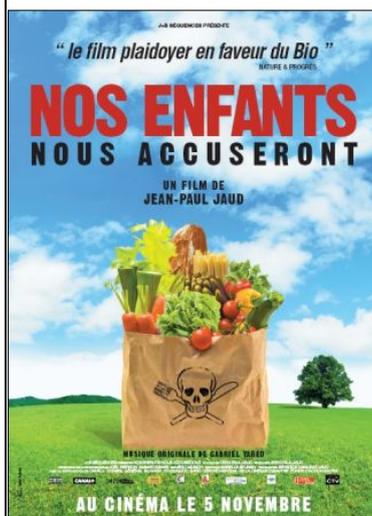
Le groupe Saipol, numéro un français de la transformation des oléagineux est plus connu du grand public au travers de la marque Lesieur dont il est propriétaire. Il a reçu fin février 2008 une cargaison d'huile frelatée en provenance d'Ukraine, mélangée à de l'huile minérale dérivée d'hydrocarbures. On ne l'apprend qu'un mois plus tard, quand un industriel du nord de l'Europe client de la société découvre la contamination de l'huile qu'il a achetée. La répression des fraudes est alertée le 21 avril. Le 26 avril, officiellement, tous les bidons et les plats contenant de l'huile frelatée auraient été retirés des rayons de supermarchés. Problème : Saipol a raffiné l'huile et l'a vendue à «une trentaine de clients de l'industrie agroalimentaire» qu'il refuse de citer. Et du côté de la Répression des fraudes, on admet que « compte tenu du nombre d'entreprises concernées » il est impossible de « connaître le nombre exact » de lots concernés. Bref, tous les produits qui contiennent de l'huile de moteur n'ont matériellement pas pu être retirés... Sous la pression des industriels de l'agro-alimentaire, les services de l'État laissent faire et se veulent rassurants : en «l'absence de toxicité aiguë» il n'y a pas de quoi alarmer les consommateurs de mayonnaise. Le 2 mai, raconte le Canard enchaîné, «la Commission européenne s'est fendue en catimini d'une recommandation autorisant la vente de tous les aliments contenant moins de 10% d'huile de tournesol frelatée»... Car, selon l'Autorité européenne de sécurité des aliments, un homme de 60 kilos peut avaler chaque jour jusqu'à 1,2 gramme de cette huile frelatée sans danger... Concrètement, seuls les produits contenant plus de 10% d'huile de tournesol contaminée font l'objet d'un retrait. Pour le reste, ce sont les consommateurs européens qui dégustent ...

Les consommateurs se mobilisent !

L'association de défense des consommateurs CLCV du Nord Jura, puis la structure fédérale nationale, se saisissent du dossier, entament une série de discussions avec les pouvoirs publics et lancent le 23 juin une pétition afin de faire pression sur la commission européenne et le gouvernement français. Relayée par le réseau des cyber@cteurs, celle-ci mobilise en quelques jours plus de 6 500 signataires. Rappelant que, d'après l'administration française, le contaminant est destiné à lubrifier des machines et non à entrer dans la composition des vinaigrettes, plats cuisinés ou mayonnaises, la CLCV considère que cette crise est gérée d'une façon déplorable. En effet, dans son avis du 7 mai, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments souligne « qu'il serait souhaitable de préciser finement la composition du contaminant ». Les experts ne peuvent exclure qu'une fraction des huiles indésirables présente des risques plus élevés pour les consommateurs. Quand bien même il n'y aurait aucun risque sanitaire avéré, il est inadmissible que des produits qui n'ont rien à faire dans la chaîne alimentaire y soient ainsi tolérés ; enfin, si l'origine de l'affaire est bien frauduleuse, comme tout semble l'indiquer, les autorités auront fait preuve d'un laxisme consternant en admettant qu'un produit non conforme soit proposé aux consommateurs. La CLCV appelle la commission européenne et le gouvernement français à ne plus se contenter de simples recommandations vis-à-vis des professionnels et exige une obligation de retrait de tous les produits contenant de l'huile frelatée. Cela semble enfin chose acquise le 9 juillet lorsque les autorités adoptent enfin la "tolérance zéro". Désormais, les contaminants sont systématiquement recherchés et, à la moindre trace détectée, la marchandise n'est pas écoulee ... Mais chat échaudé craint l'eau froide : ouvrez l'œil et vérifiez bien que la DLUO figurant sur l'étiquette de votre bouteille d'huile de tournesol Lesieur n'est pas 05 2009, des fois qu'elle serait passée au travers des mailles du filet !

Contact CLCV : Charles Pernin,

<http://www.lepointsuratable.fr/index.php?id=256>





■ Mortalité des colonies d'abeilles : 3 ans d'études pour rien ?

Depuis le milieu des années 80, un phénomène de surmortalité des colonies d'abeilles est observé à l'échelle mondiale. Afin de contribuer à l'identification des causes de ce phénomène en France, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a initié en 2002 une étude de terrain.

Publiés le 15 février dernier, les résultats de l'étude menée pendant trois ans sur 120 colonies d'abeilles, réparties dans cinq départements (Eure, Gard, Gers, Indre et Yonne), ne révèlent rien de nouveau ...

■ un agriculteur intoxiqué

En avril 2004, Paul François, un agriculteur de Charente avait été intoxiqué alors qu'il nettoyait une cuve-pulvérisateur ayant contenu du Lasso, un herbicide fabriqué par Monsanto (retiré de la vente en 2007). Suite à cette exposition, il avait été sujet à de soudain comas et dû être hospitalisé à plusieurs reprises.

Le 4 novembre dernier, le tribunal des affaires de sécurité sociale statuant sur la demande de reconnaissance de maladie professionnelle lui a donné raison, reconnaissant le lien de causalité entre ses pathologies et son exposition au produit. Cela montre que les agriculteurs sont les premiers exposés à la dangerosité de ces produits chimiques et encouragera peut être d'autres à oser parler ...

■ La Médiathèque

Jura Nord

Le réseau de lecture publique de la Communauté de communes Jura Nord se compose de 3 bibliothèques : la Médiathèque de Gendrey avec son pôle vidéo, la Médiathèque relais de Dampierre avec son pôle musique, et le point lecture de Courtefontaine.



Un fonds documentaire de plus de 40 000 documents !

La Médiathèque Jura Nord propose un vaste choix de documents (livres, revues, CD, DVD, CD-ROM,...). Ouverte à tous, elle permet la consultation sur place et l'emprunt à domicile. Elle offre également un accès à Internet.

Des animations tout au long de l'année ...

Tout au long de l'année, des animations sont proposées au public. Ainsi, un mercredi par mois, un atelier conte a lieu à Gendrey et Dampierre. De plus, en ce début d'année 2009 auront lieu une exposition sur le jouet jusqu'au 31 janvier, et une autre sur l'écriture sous toutes ses formes « Gestes d'encre » au mois d'avril. Par la suite, la Médiathèque participera également à des actions régionales (Festival des petites Fugues) et nationales (Lire en Fête, mois du Film documentaire). En 2009, la Médiathèque Jura Nord étudie 2 nouveaux projets : le portage à domicile et l'accès aux ressources électroniques.

Projet de portage à domicile

Dans le but d'améliorer encore l'accès du plus grand nombre à la culture, la Médiathèque en lien avec l'association ABC, étudie la mise en place d'un service de portage de livres à domicile pour septembre 2009. Ce service serait destiné aux habitants de Jura Nord NE POUVANT PAS SE DEPLACER (âge, handicap, absence de permis ou de véhicules de transport). Il n'entraînerait pas de surcoût par rapport au montant de l'adhésion (soit 10 €/an). Si vous êtes intéressé par ce service, ou susceptible d'aider bénévolement la médiathèque dans cette action, contactez la Médiathèque Jura Nord...



Qu'est-ce que c'est ? JUMEL (<http://www.jumel39.fr>) est le portail des médiathèques du Jura sur lequel vous avez accès par Internet depuis chez vous, au catalogue de ces dernières. Il permet également aux lecteurs de la Médiathèque Jura Nord d'emprunter des documents dans d'autres médiathèques jurassiennes. Dès 2009, la médiathèque devrait permettre également l'accès à des ressources électroniques (musique, livres, livres audio) par ce portail. Des « visites guidées » de JUMEL sont proposées dans les médiathèques Jura Nord, venez le découvrir...

Renseignements : 03.84.81.08.88 ou sur le site de la Communauté de communes Jura Nord, rubrique Médiathèques (<http://www.jura-nord.com>).

Roundup : le mensonge publicitaire de Monsanto confirmé par la cour d'appel de Lyon

L'arrêt du 29 octobre 2008, confirme la culpabilité de Monsanto à propos de la publicité du pesticide qui présentait le Roundup comme étant biodégradable et protégeant l'environnement

Selon les magistrats, le mensonge publicitaire résulte pour les emballages d'une « présentation qui élude le danger potentiel du produit par l'utilisation de mots rassurants et induit le consommateur en erreur en diminuant le souci de précaution et de prévention qui devraient normalement l'inciter à une consommation prudente ». En ce qui concerne le spot télévisé, celui-ci estime la cour « n'est accompagné d'aucun avertissement sur les précautions d'emploi à respecter et se termine sur des notions d'amour et d'intelligence qui ont pour effet de rassurer le consommateur sur l'innocuité du produit. Là aussi le Roundup est présenté sous un jour trompeur d'un produit totalement inoffensif, ce qui ne peut être le cas d'un désherbant même s'il est moins nocif que d'autres pesticides ».

■ MASSIF DE LA SERRE



■ CLCV Nord Jura

depuis juillet, le Comité de Soutien et d'Information des Usagers de l'Assainissement de la Vèze est devenu la CLCV Nord Jura !

Renforcée par son adhésion à une fédération nationale reconnue, l'association poursuit son action avec détermination.

SIAV : toujours la fuite en avant !

Lors de son dernier comité syndical du jeudi 11 septembre, le Syndicat d'assainissement de la Vèze a pris la décision de reporter sur la prochaine génération la charge de ses erreurs passées, tout en persévérant dans l'impasse où il s'embourbe depuis dix ans : conduire les effluents de toutes nos communes à Dole ...

Retenir à tout prix les communes sécessionnistes...

Dans les quatre prochaines années, le syndicat entend engager pour 2,8 millions d'euros de travaux afin de raccorder les communes d'Amange, Archelange, Chatenois et Audelange à Rochefort/Nenon, mais aussi enfin reprendre les défauts d'étanchéité des réseaux de Rochefort et Baverans. Contre toute logique, Audelange ne serait traité qu'en fin de programme : il est vrai qu'il y a urgence à raccorder Amange avant qu'elle n'obtienne peut être l'autorisation de se retirer du syndicat comme elle le plaide devant le tribunal administratif...

Une situation financière tendue à l'extrême...les prix dérapent !

Asphyxié financièrement par une redevance artificiellement maintenue entre 1999 et 2005 à un niveau très bas afin de masquer la réalité des coûts des choix techniques opérés et éviter l'implosion du syndicat, le SIAV n'a pas d'autre choix que de rééchelonner sa dette en

La CLCV - Consommation, Logement et Cadre de Vie - est l'une des plus importantes associations nationales de consommateurs et d'usagers. Elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie. Elle est agréée comme association de consommateurs, de protection de l'environnement, d'éducation populaire, comme association éducative complémentaire de l'enseignement public. Elle est reconnue représentative des locataires et des copropriétaires. Son action est à la fois locale, départementale, régionale, nationale et internationale. Elle est membre du Bureau Européen des Unions de Consommateurs International.

cours sur les 30 prochaines années (beau cadeau pour nos enfants). Mais le remboursement de l'annuité de la dette qui montera donc très rapidement à 140 000 €/an exige inévitablement une hausse considérable du montant de la redevance facturée aux usagers ! Dès la prochaine facturation de mai 2009, le prix passera de 1,10€/m³ à 1,40€/m³ (+12% pour la seule part SIAV), et la part fixe de 17 € à 30 € par an (+76,5%). Si cela apportera rapidement 23 000 € de recettes annuelles supplémentaires, cela est loin d'être fini : il faudra durant les 4 ans à venir poursuivre cette hausse pour dégager finalement 50 000 € de recettes nouvelles pour couvrir les charges du SIAV ! A noter que le procès verbal officiel passe pudiquement sous silence l'inquiétude exprimée par M. Bernard Guérin, maire d'Audelange, sur la possible insuffisance de l'enveloppe de travaux de réfection de la ZI de Rochefort (480 000€) où aujourd'hui, c'est la nappe phréatique qui pénètre dans les réseaux ...

Une subvention exceptionnelle à la SOGEDO bien peu ordinaire...

La SOGEDO a été condamnée à rembourser aux habitants d'Amange, Audelange et Chatenois 19 020 € au titre de l'indû sur la période 1999/2005. Méprisant l'avis de bon sens des délégués d'Amange, les membres du comité syndical ont osé décider de faire payer à nouveau TOUS les habitants (Rochefort et Baverans étaient seules bénéficiaires du service au cours de cette période)... Cette délibération est-elle bien légale ? Aux services de la sous-préfecture d'en juger ...

Et la justice court toujours derrière le SIAV...

Sept dossiers contre le SIAV ont été déposés au tribunal d'instance de Lons, la SOGEDO ayant obtenu la cassation des jugements rendus le 20 octobre 2006 en faveur des usagers. De son côté, le Tribunal d'Instance de DOLE convoquera le SIAV le 21 novembre prochain à la demande de 6 nouvelles familles. Élément nouveau : les demandeurs dénoncent la poursuite du préjudice à leur rencontre en 2006, 2007, 2008, avec une hausse de la redevance exagérée et injustifiable alors que le service n'a subi aucune amélioration en raison du dessaisissement de la compétence assainissement des communes au profit du SIAV. Les 33 dossiers jugés en mai 2008 ne seront peut-être pas cassés : le juge du TI de Dole ayant entendu les communes et le SIAV avant d'argumenter sa décision. Cela fait à ce jour 47 familles qui ont saisi la justice pour obtenir que leurs droits soient reconnus... D'autres suivront, à n'en pas douter !

■ Pascal Blain



■ Jura Nord :

Le relais parents assistantes maternelles

Le relais est un lieu pour favoriser échanges et rencontres entre parents, enfants, et assistantes maternelles, il propose un espace d'informations et de médiations.

UN LIEU D'INFORMATIONS :

- Le relais facilite la recherche d'assistantes maternelles en proposant la liste des assistantes maternelles agréées.
- Par le biais du relais, vous avez à disposition, des informations actualisées : législation du travail, déclaration, rémunération, droit, indemnités, et il propose un contrat type, pour l'emploi d'une assistante maternelle.
- Il offre un soutien aux parents dans les démarches à effectuer en tant qu'employeur.

UN LIEU D'ANIMATIONS :

- Il organise des temps collectifs, avec des conférences-débats, des réunions à thème, des formations, une bourse de puériculture...
- Le relais met en place des temps de jeux et de rencontre où sont proposées des activités pour les enfants et les assistantes maternelles qui les accompagnent. Ces temps de jeux sont également ouverts aux parents. Ces temps de jeux ont lieu au sein de 3 communes (Dampierre, Orchamps, Fraisans), contactez le relais pour connaître les dates.

AGENDA

Pour la fête de Noël, le relais vous propose un spectacle par la compagnie du Brouillard qui s'intitule « Toute petite nuit », pour les enfants de 1 à 3 ans. Ce spectacle a lieu à la salle des fêtes de La Barre à partir de 15h30 le mercredi 12 décembre 2008. Entrée gratuite pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accompagnent. 2€ pour les parents. Réservation obligatoire au 03.84.80.11.12

Relais Assistantes maternelles de Jura Nord, Virginie Béliard - 1 chemin du Tissage 39700 Dampierre Tél : 03.84.80.11.12 ram.dampierre@mutualite-39.fr



■ MENOTEY :

bienvenue aux ateliers musicaux

Le GAM (groupement des Ateliers Musicaux) propose des ateliers de pratique hebdomadaires

Après Moissey et Authume qui fonctionnent depuis de nombreuses années, c'est Menotey qui permet aux enfants dès 4 ans de s'initier au percussions, au chant et à l'expression musical en milieu rural

Renseignements: 03 84 82 02 37, B. Chalon



■ Biodiversité : protéger le blaireau !

Jamais, grâce au blaireau qui n'en demandait pas tant – il aurait préféré qu'on lui foute la paix – on n'aura autant parlé en Saône et Loire et au-delà, de la nécessaire sauvegarde de la biodiversité. C'est en effet à Cluny que s'est déroulé les 16, 17 et 18 mai 2008 le 5^{ème} « championnat de France de déterrage »

Que faire ?

- **Interdire l'organisation de tout nouveau « championnat de France » de déterrage.**

Eriger la destruction d'animaux sauvages en « championnat national » est une idée et une action anachronique, à l'encontre des actions de connaissance et d'observation de la faune sauvage qu'organisent depuis longtemps les associations de protection de la nature avec des objectifs éducatifs et pédagogiques.

- **Réviser la période complémentaire de vénerie du blaireau.**

La période complémentaire s'ajoute à la saison de chasse. Le blaireau est chassable plus de huit mois dans l'année. La période complémentaire est ouverte à une date (15 mai) à laquelle les jeunes blaireautins sont encore dépendants des adultes. Scientifiquement contestable, cette chasse n'a pas de justification autre que le divertissement des chasseurs.

- **Nous réclamons une politique active en faveur de la conservation de la diversité biologique**

Le Blaireau est une espèce patrimoniale fragile, avec un faible taux de reproduction, et une dynamique de renouvellement lente. Il facilite la régénération et la dispersion de certaines graines. Il participe sans doute à la régulation de pullulation de nombreux insectes, vers et rongeurs. L'espèce est indiquée par l'UICN comme à surveiller ; elle peut être considérée comme indicatrice de biodiversité et du bon fonctionnement de grands ensembles paysagers. S'il ne fait heureusement plus partie de la liste des nuisibles depuis 1988, le blaireau est encore considéré comme gibier en France ! Le déterrage, ou vénerie sous terre, consiste à faire capturer par des chiens un animal dans son terrier, puis à creuser une tranchée avec des pelles ou autres outils de terrassement, pour le saisir après plusieurs heures de harcèlement à l'aide de pinces métalliques dans l'accul où le maintiennent les chiens avant de l'achever.

Une mobilisation exemplaire des associations de protection de la nature

Qui, hélas, n'a pas suffi à convaincre les représentants de l'État d'interdire le déroulement du « championnat de France de déterrage ».

Conférence, exposition, animations dans les écoles ... et grande manifestation dans les rues de la ville nous ont permis de mettre en avant l'anachronisme d'un événement supporté par les chasseurs les plus extrêmes. En quelques semaines, la centaine d'associations participantes à cette mobilisation a obtenu 9.000 signatures pour l'interdiction de ce championnat et l'abolition du déterrage. Aujourd'hui, voici nos associations mobilisées en faveur de la protection du blaireau. Chez nos voisins belges, c'est chose faite depuis 1992. C'est également le cas en Grande-Bretagne, Italie, Irlande, Espagne, Grèce, Pays-Bas et au Luxembourg... La France saura-t-elle se mettre rapidement à l'heure du 21^{ème} siècle?



Pour une nouvelle législation relative à la faune sauvage

Le droit de la faune sauvage doit évoluer en se débarrassant des archaïsmes hérités du droit rural et du droit de la chasse, pour se constituer en un droit moderne qui garantisse la préservation de la diversité biologique. Sa place doit être renforcée dans l'aménagement du territoire. Une politique soutenue d'espaces naturels protégés (réserves, réseau Natura 2000, « trame verte » du Grenelle de l'Environnement) doit être mise en œuvre afin de mieux conserver les habitats de la faune sauvage. En conclusion, à l'heure où les parlementaires affirment leur engagement à ralentir la perte de la biodiversité en ratifiant les lois Grenelle, **la France pourrait symboliquement montrer la voie en procédant au classement du blaireau parmi les espèces protégées ...**

Comment espérer la sauvegarde du tigre ou des éléphants si, chez nous, nous ne parvenons pas à démontrer notre capacité à cohabiter avec la faune sauvage ?

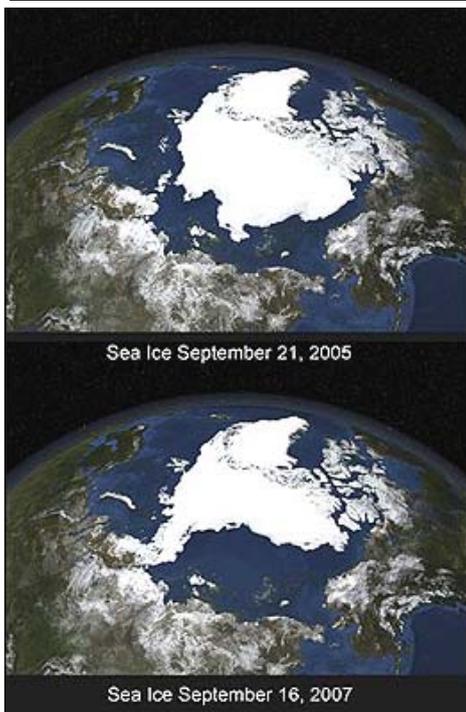
■ **Pascal Blain, président de Serre Vivante (Jura)**

Campagne pour l'abolition du déterrage

Rien ne peut justifier une telle pratique inutile, sinon le plaisir pervers de s'amuser à torturer un animal sauvage.

Le déterrage divertit quelques centaines de personnes et en révolte des millions.

Signez la pétition sur le Web :
<http://www.abolition-deterrage.com>



■ LA FONTE DE LA BANQUISE ...

C'est la principale conséquence du réchauffement climatique. Avec l'augmentation des gaz à effet de serre, la banquise fond d'année en année. Selon plusieurs associations écologiques, sa superficie en Arctique a quasiment atteint son niveau historique le plus bas, soit 4,13 millions de km². D'ici 2020, la banquise pourrait disparaître complètement.

➔ D'ici 2020, la banquise pourrait disparaître complètement. ➔

Ces images prises par un satellite américain entre 2005 et 2007 montrent le détachement progressif d'un morceau de banquise en Antarctique. En l'espace de deux ans, une surface de plusieurs milliers de km² a disparu ! En raison de la hausse des températures, seules les glaces les plus jeunes, et donc les plus fragiles, subsistent. La superficie des glaces de plus de cinq ans a ainsi diminué de moitié entre 1985 et 2007 !

Le niveau des mers augmente

Au total, la calotte glaciaire du Groenland renferme 10% des eaux douces de la planète. Sa disparition progressive entraîne chaque décennie une augmentation du niveau des eaux de 3,5 cm ! Cet été, la banquise a tellement fondu que pour la première fois une voie maritime libre de glace a été ouverte autour du pôle nord pour passer de l'Atlantique au Pacifique, soit en longeant les côtes du Canada, soit celles de la Russie. Une formidable aubaine pour le commerce maritime mais une situation qui pourrait s'avérer catastrophique dans les années à venir. Dans cette zone vierge, l'augmentation du trafic fluvial entraînerait une pollution sans précédent.

Une menace pour les navires

Des icebergs géants en provenance d'Antarctique dérivent vers les côtes chiliennes et argentines, représentant une menace pour les navires. Avec le réchauffement de la planète, cette situation est de plus en plus courante en Amérique du Sud. Il y a de quoi avoir peur : on a pu observer des morceaux de glace ne mesurant pas moins de 65 km de long et 17 km de large !

Une nouvelle guerre froide !

C'est l'autre versant de la fonte de la banquise. En diminuant l'épaisseur de la calotte glaciaire, le réchauffement climatique facilite l'extraction des ressources naturelles comme le pétrole ou le gaz. Depuis quelques années, les grandes puissances s'affrontent pour obtenir les droits d'exploitation des fonds marins. Si les Russes manœuvrent régulièrement en Arctique afin de faire reconnaître leur souveraineté sur 18% de la surface du continent, les Américains ne sont pas en reste. Ils prévoient d'augmenter l'exploitation des champs pétrolifères en Alaska.

Le tourisme polaire en plein boom

Chaque année, près d'1,5 million de touristes se rendent en Arctique pour visiter la banquise. C'est sept fois plus qu'il y a dix ans ! Un commerce en pleine croissance qui a des conséquences négatives pour l'environnement. En effet, rien qu'au pôle nord, le nombre des touristes sur les bateaux de croisière a été multiplié par quatre en dix ans. Certains pays, comme la Norvège et le Danemark ont d'ores et déjà tiré la sonnette d'alarme et s'inquiètent de devoir gérer ce trafic... seuls !



Les ours polaires menacés

Cette année, les Etats-Unis ont inscrit les ours polaires sur la liste des espèces menacées. Tous les experts sont unanimes : si la fonte de la banquise continue, les 2/3 des ours blancs disparaîtront d'ici 50 ans. Sur les 25 000 spécimens recensés en Arctique, en Alaska et au Groenland, 15 000 pourraient être menacés par la disparition de leur habitat naturel.

L'Antarctique, un sanctuaire en sursis

C'est un paradoxe. Si la partie orientale de l'Antarctique semble relativement préservée (la calotte glaciaire est même en augmentation !), l'ouest du continent subit une diminution de sa surface qui s'accélère d'année en année. La partie occidentale de l'Antarctique aurait ainsi perdu 132 milliards de tonnes de glace en 2006 !

Les plantes migrent en altitude pour répondre au changement climatique

Une étude menée par des chercheurs d'AgroParisTech et publiée dans la revue Science du 27 juin, démontre la migration des plantes en altitude pour conserver les températures nécessaires à leur survie.

À partir des données provenant des inventaires floristiques réalisés dans toutes les forêts des montagnes françaises depuis le début du XXe siècle, Jonathan Lenoir et ses collègues ont pu comparer la répartition altitudinale de quelques 170 espèces entre les périodes 1905-1985 et 1986-2005, pour une gamme d'altitude variant entre 0 à 2 600 m dans les milieux tempérés et méditerranéens représentatifs des montagnes ouest-Européennes. Une montée significative des espèces en altitude, de l'ordre de 29 mètres par décennie, a pu être observée, "quelle que soit l'altitude étudiée et les préférences thermiques des plantes." De manière somme toute logique, une vitesse de migration différente a pu être observée entre arbres, à la durée de vie longue, et herbacées, à cycle végétatif court. Cette migration différentielle devrait par ailleurs conduire à un changement de la composition des communautés végétales et de leurs relations avec les espèces animales qui interagissent avec elles.

■ Il faut sauver l'ourse HVALA !



Les associations espagnoles de défense de l'environnement dénoncent l'ordre de capturer l'ourse Hvala donné par les autorités locales. Les tentatives de capture, dont la finalité reste très floue, sont toujours en cours à quelques semaines de l'entrée en hibernation ...

Le 23 octobre pendant une battue au sanglier dans le baix d'Aran (Pyrénées Espagnoles), l'ourse Hvala a été détectée par les chiens qui l'ont poursuivie. Se sentant menacée et acculée, l'animal a tenté de s'échapper et s'est soudain retrouvé face à face avec un chasseur qu'elle a bousculé dans sa fuite. Présent dans les Pyrénées depuis toujours, le dernier ours de souche locale a disparu pendant les années 90. L'Union Européenne avec l'intention de rétablir une espèce que l'homme avait éteinte, a approuvé un programme de réintroduction. Cette espèce est protégée par la Directive européenne Habitats 92/43/CEE, qui considère l'ours comme une espèce prioritaire et exige des états membres la protection maximale de l'espèce et des lieux où elle habite. En décembre 1993 la Generalitat, le gouvernement français et les gouvernements d'Aragon et de Navarre, ont signé la convention LIFE pour la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. Dans les montagnes cantabriques voisines vivent actuellement quelque 150 ours, et pendant ce printemps 2008 on a localisé quelque 30 petits, ce qui en fait l'une des meilleures périodes reproductrices des dernières années. Dans cette zone, qui possède la population la plus importante d'ours de la péninsule, il n'y a jamais eu aucune attaque grave sur la population. La mesure décidée suite à l'incident semble injustifiée et inappropriée : une pétition circule pour demander sa révision et sauver l'ourse Hvala !

<http://www.sosossospirineu.org/>

■ Le papier-toilette au bout du rouleau



Treize kilos par tête de pipe, 3,7 milliards de rouleaux par an.

La consommation annuelle d'un Européen en papier hygiénique a de quoi donner la banane aux industriels du secteur. Ils sont cinq à se partager le gâteau : Georgia Pacific (Lotus et Moltonel), Kimberly-Clark (le Trèfle), Procter and Gamble, Metsa Tissue et SCA Tissue. Le chiffre d'affaires des papiers ménagers est estimé à 8,5 milliards d'euros par an sur le Vieux Continent (1). Problème, dénonce le WWF, «270 000 arbres sont utilisés chaque jour sur la planète pour la production de ces produits ménagers»



■ Les Français demeurent partagés sur la chasse

49 % des Français sont réfractaires à la chasse

contre 47% ayant une bonne ou assez bonne opinion de la chasse. C'est ce qu'indique un sondage réalisé par le CSA les 20 et 21 mai auprès de 1 007 personnes, pour le compte de la Fédération nationale des chasseurs. Les contradictions sont nombreuses : 42 % des sondés pensent que les chasseurs ne respectent pas les règles de sécurité et 47 % que les chasseurs ne respectent pas les autres usagers de la nature. Si 67 % pensent que les chasseurs jouent un rôle positif dans la lutte contre la prolifération de certaines espèces (sangliers...), 68 % maintiennent que la chasse est cruelle pour les animaux. 64 % des sondés estiment que cette activité favorise la convivialité au sein des communes et la préservation des pratiques culturelles rurales. Mais 73 % avouent n'avoir jamais assisté à une partie de chasse et 85 % ont répondu non à la question : "Aimeriez-vous être invité à assister à une chasse ?"

■ Un grand canidé abattu par balle dans l'Isère ...



Le cadavre d'un grand canidé a été retrouvé le 17 octobre 2008 sous le col de l'Arc, à proximité de Villard-de-Lans (Isère).

L'autopsie réalisée dans le laboratoire vétérinaire départemental a montré qu'il s'agissait d'un loup mâle, d'un poids de 28 kilos et âgé de deux à trois ans. Il a été mortellement touché par deux projectiles. FNE et ses associations membres iséroises se sont constituées partie civile dans cette affaire, d'autant plus inacceptable que l'été a été relativement calme sur le front des attaques de loup. Une seule procédure de tir a été déclenchée dans la Drôme.

Via le sénateur PS Thierry Repentin, le Conseil général de Savoie a demandé il y a quelques semaines au gouvernement sa position sur un éventuel déclassement du loup de l'annexe II de la convention de Berne ("espèce strictement protégée"). Nathalie Kosciusko-Morizet a répondu par la négative, pour trois raisons : une demande similaire de la Suisse a déjà été rejetée ; un autre texte, la directive européenne "habitat, faune, flore" instaure aussi une protection stricte du loup ; la convention de Berne permet « en dernier recours » des mesures de prélèvement.

■ Un Pôle «Grands Prédateurs» dans le Jura



En attendant le retour des grands prédateurs dans le Massif jurassien...

Face à la méconnaissance du lynx, du loup, et aux risques potentiels que ces espèces peuvent représenter pour les éleveurs, le « Pôle Grands Prédateurs Jura », né en juillet 2007, a engagé trois actions prioritaires : la communication, la protection des troupeaux, et les études. Depuis l'avènement des suivis télémétriques, nos connaissances ont considérablement évolué. Il reste néanmoins beaucoup à apprendre sur ces animaux qui font encore trop souvent peur. Le suivi des mesures de protection mises en place et l'expérimentation de nouveaux moyens dissuasifs doivent également être assurés.



L'association fait partie de la commission de suivi Loup, mise en place par le préfet du

Jura, suite à l'attaque d'un troupeau de moutons au printemps 2007. À ce titre, il propose des projets (formation des éleveurs jurassiens à l'utilisation de chiens de protection, création d'un pôle chien de protection de souche jurassienne, communications diverses...) afin d'aboutir à une cohabitation durable et compatible entre les prédateurs et les activités humaines. Depuis un an, la mise en place du Pôle chiens est effective, en collaboration avec un éleveur et les premières naissances de chiots jurassiens ont eu lieu en 2008. Il est nécessaire d'avoir des chiens nés et éduqués dans le Jura pour mieux répondre aux exigences du mode d'élevage jurassien : parcelles fermées, taille moyenne ou petite des troupeaux ... Des rencontres avec la chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté sont programmées afin de définir les objectifs prioritaires en terme de protection des troupeaux et de programmer des actions expérimentales.

Pour plus d'informations :Patrice Raydelet, Président du Pôle Grands Prédateurs Jura : patrice.raydelet@libertysurf.fr

■ Infractions à l'environnement



Au 30 mai 2008, la France comptait 35 infractions au droit de l'environnement

C'est la 4e place derrière l'Italie (53), l'Espagne (46) et l'Irlande (36), selon la Commission européenne. Les OGM et la pollution de l'étang de Berre figurent parmi les 6 dossiers épineux relevés par la sénatrice Fabienne Keller. L'État aurait provisionné 405 millions d'euros pour faire face au contentieux communautaire ...

Une crise ne doit pas en cacher une autre !

Un récent sondage* s'est attaché à comparer la perception qu'ont les Français de la crise financière actuelle et de la crise écologique. À la question "lorsque vous pensez à l'avenir, qu'est-ce qui vous inquiète le plus ?", 23,2 % des hommes et 20,9 % des femmes ont répondu les risques liés à la dégradation de l'environnement et du climat, contre respectivement 15,7 % et 13,4 % pour la crise financière. Mais l'on notera surtout que les Français placent la crise écologique et le changement climatique au même rang que la crise financière

puisqu'ils répondent "autant l'une que l'autre" à la question précédente, à 57,9 % pour les hommes et 63,5 % pour les femmes. Ce sondage semble donc d'une part confirmer la prise de conscience éco-citoyenne qui s'accroît depuis 2007, année de forte médiatisation des enjeux environnementaux. Et cette prise de conscience n'est sans doute pas étrangère au vote quasi unanime de la loi Grenelle 1, de même qu'en 1976 la prise de conscience sociale de la nécessité de protéger les espèces et les milieux menacés avait conduit au vote unanime de la première loi globale de protection de la nature. C'est aussi une belle réponse à ceux qui voudraient utiliser la crise pour dire

"Stop aux mesures écologiques ! Nous n'avons plus les moyens".

Les différentes crises - financière, économique, alimentaire, écologique, etc... - qui frappent notre société actuelle ont les mêmes racines. Elles demandent à la fois une attitude responsable et une réponse politique cohérente qui va bien au-delà de l'injection de milliards d'euros et de dollars pour sauver un système financier qui montre toutes les limites de son fonctionnement. Elles demandent de réinventer notre économie, de construire un autre projet de société pour réconcilier l'homme et l'environnement.

Les différentes crises qui frappent notre société actuelle ont les mêmes racines

■ Pascal Blain

*sondage LH2 des 24 et 25 octobre

POUR VOTRE AGENDA . . .

BALADES NATURE
Charte Environnement du Nord Jura
 ■ Samedi 22 novembre, 14h15 : **Le sol, un monde mystérieux**, RDV devant le collège de Fraisans (*public familial*)
 ■ Samedi 29 novembre, 14h15 : **Un exemple de réhabilitation écologique, la carrière de la Goule**, RDV Mairie de Gendrey (*public adulte*)
Ces sorties sont maintenant gratuites !
 Inscriptions : ateliers Pasteur 03.84.82.11.24, atelier.beryl@free.fr

Musée des Beaux-Arts
Eclats de Culture
21 NOVEMBRE 2008 - 21 FÉVRIER 2009
*L'art contemporain * de Georges Perec*
Regarde, de tous tes yeux regarde !



La Carotte Compagnie de Théâtre
 2 rue de la Gare 39700 Fraisans
 présente
LE VOYAGE DE M. PERRICHON
vaudeville de Eugène Labiche Avec Les Seizèmes
 Samedi 29 novembre 20h30 et Dimanche 30 à 16h
 salle socioculturelle de Courtefontaine - 8€/5€ Rens: 03 84 81 36 77

UNIVERSITE OUVERTE : Lycée Prévert, Place Barberousse le mardi à 18 h 30
 • L'Hydrogène : énergie du futur - **25 novembre 2008** par Dominique PERREUX, Resp. MAHYTEC
 • L'énergie éolienne en FC : le parc du Lomont - **9 décembre 2008** par J.-P. LAURENT, EOLE-RES

CONTES MANDARINES
Contes et marionnettes de mandarines tout public à partir de 3 ans
 Samedi 6 décembre 17h30 à la salle des Fêtes d'Authume

FOYER RURAL D'AUTHUME
 - 14 décembre : Concert de Noël à l'église à 17h avec le Tourdion, chorales et groupes instrumentaux locaux ... Gratuit
 - 31 décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre Rens: 03 84 79 08 62

le 5 décembre au caveau de MOISSEY à 20 H 30
"La Terrasse", une pièce de Jean-Claude Carrière
<http://cie-cameleon.over-blog.com>

Visites d'entreprises ... programme ADEPIC
L'association ADEPIC propose la découverte des entreprises du Doubs au travers de leur histoire, leur patrimoine et leur activité. Rens : CDT au 03 81 21 29 78
 Circuit 2 : Environnement et bioénergie jeudi 27 novembre
 Visite de l'incinérateur et de la chaufferie Bois à Planoise, conférence archéo

DAGDA TRIO

 DAGDA vous transporte en pays celtique sur des rythmes épiques avec Nathalie Massin au Tin Whistle, clavier et chant, Jacques Prévost à la guitare, percus et chant, et Jean-Michel Trimaille à la basse. La chaleur des mélodies irlandaises et l'originalité des arrangements, soutenues par une rythmique dynamique : voilà le secret de ce trio sympathique et débordant d'énergie !
Salle des fêtes de Champvans
vendredi 28 novembre 20h30
 Tarif : 13 € Normal / 10 € réduit / 6 € enfant - Réservations : appeler RLC au 06 80 89 90 65

TOURISTIQUE LES AMIS DE LA NATURE
Dimanche 23 novembre: visite culturelle à Gray musée des Beaux Arts et/ou musée de l'Espéranto + visite guidée de la ville. Départ 9h Pl. Grévy avec Annie et Bertrand J. : 03 84 82 12 64.
Dimanche 30 novembre : piscine thermale à Salins, pique-nique au chalet de Baud, puis circuit découverte de Salins l'AM. Départ 9h Pl Grévy avec Christiane D. : 03 84 72 30 46.
Dimanche 7 décembre : sentier des vignes à Pupillin. Départ 13h Pl Grévy ou 13h45 centre de Pupillin avec Denis V. : 03 84 81 50 97.
Samedi 13 décembre : Assemblée Générale annuelle à La Médiatèque salle Marcel Aymé (rdc) à Dole à 16h30.
Dimanche 21 décembre : les étangs des 2 Fays, randonnées de 8 à 10 km. Départ 13h Place Grévy avec Jean-Pierre R. : 03 84 79 10 92.
Dimanche 4 janvier : mini rallye dans Dole. Départ 13h Place Grévy avec Christiane D. : 03 84 72 30 46.

POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE, JE SOUTIENS !

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992. Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

découpez (ou recopiez) et renvoyez à: GAEC de l'Aubépine, 39290 Moissey.

J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2009
 Je fais un don de ___ € (déductible de mes impôts !)

Nom

Prénom

Adresse

..... Adresse électronique @